



Capacités et dispositifs nationaux pour l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063 : Etat des lieux, défis et perspectives en Afrique de l'Ouest



Agenda 2063



THE AFRICA WE WANT

Rapport provisoire

Avril 2019

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations	iv
Liste des tableaux	vi
Liste des graphiques	vii
Liste des schémas.....	viii
Messages clés.....	ix
I. Contexte et justification	1
II. Cadre d'analyse et méthodologique de l'étude	2
II.1. Rappel des objectifs de l'étude	2
II.2. Méthodologie du travail.....	2
II.3. Difficultés rencontrées.....	3
II.4. Qualité des statistiques : dimensions et définitions	3
III. Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 : objectifs et mécanismes de suivi-évaluation	4
III.1. Agenda 2030	5
III.2. Agenda 2063	7
III.3. Cadre intégré du suivi-évaluation commun de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030....	8
IV. Etat des lieux et défis des Systèmes statistiques Nationaux de l'Afrique de l'Ouest	9
IV.1. Organisation des systèmes statistiques nationaux.....	9
IV.2 Analyse de la qualité des données statistiques.....	10
IV.2.1. Conditions préalables à la qualité.....	10
IV.2.2. Assurance/ Intégrité	11
IV.2.3. Régularité de leur publication	12
IV.2.4. La cohérence	15
IV.2.5. L'accessibilité.....	16
IV.3. Analyse du gap statistique pour le renseignement des indicateurs	18
IV.4. Analyse des capacités humaines et financières.....	19
IV.4.1 Capacités humaines.....	19
IV.4.2. Capacités financières et logistiques	22
V. Dispositif de pilotage du suivi-évaluation des ODD et de l'Agenda 2063 : Etats des lieux et défis	26
V.1. Dispositifs institutionnels pour le suivi-évaluation des ODD et agenda 2063.....	26
V.2. Planification, organisation et situation de la production des rapports	29
V.3 Proposition de schéma organisationnel	32
V.3.1. Fondements du schéma organisationnel.....	32

V.3.2. Schéma organisationnel type proposé	34
VI. Principaux défis et recommandations.....	35
VI.1. Défis liés à l'organisation des Systèmes Statistiques Nationaux.....	35
VI.2. Défis liés à l'organisation du suivi-évaluation des deux agendas.....	36
Conclusion	39
Bibliographie	41
Annexes :	xi
Annexe 1 : Synthèse de l'analyse de l'assurance et l'intégrité	xi
Annexe 2 : Situation de la régularité de réalisation des treize (13) principales opérations de collecte de données par pays	xi
Annexe 3 : Synthèse de la régularité dans la production des principales opérations de collecte des données	xii
Annexe 4 : Situation de respect des critères de la cohérence par pays.....	xii
Annexe 5 : Situation des différents critères de l'accessibilité par pays	xiii
Annexe 6. Tableau du nombre du personnel statisticien par niveau et par pays	xiii
Annexe 7 : Termes de référence de l'étude	Error! Bookmark not defined.

Liste des sigles et abréviations

Sigle	Signification
ACBF	Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
AN	Assemblée Nationale
BAD	Banque Africaine de Développement
CAPI	Computer assisted personal interviewing
CAWI	Computer assisted Web interviewing
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	Commission Economique Régionale
CIE	Comité Intergouvernemental des Hauts fonctionnaires et Experts de l'Afrique de l'Ouest
CNP	Comité National de Pilotage
CTNE	Comité Technique National de l'Evaluation
CUA	Commission de l'Union Africaine
DHS	Demographics Health Survey
DNP	Direction Nationale du Pan
DNSE	Dispositif National de Suivi Evaluation
EDS	Enquête Démographique et de Santé
FCFA	Franc de la Communauté financière d'Afrique
IAS	Ingénieurs d'Application de la statistique
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
ISE	Ingénieurs Statisticiens Economistes
ITS	Ingénieurs des travaux statistiques
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
ND	Non Disponible
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
PHS	Public Health specialist
PNDCL	Provisional National Defense Council Law
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nation Unies pour l'Environnement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RH	Ressources Humaines

SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SE	Statistiques de l'Environnement
SG	Secrétariat Général
SLIHS	Sierra Leone Integrated household Survey
SNU	Système des Nations Unies
SSE	Système de suivi Evaluation
SSN	Système Statistique National
STI	Science Technologie et l'Innovation
TDR	Termes de Reference
TU	Temps Universel
UA	Union Africaine
UN	United Nations
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
US	United States
VNR	Voluntary National Reviews

Liste des tableaux

Tableau 1: Objectifs spécifiques	2
Tableau 2 : Synthèse de l'analyse des conditions préalables à la qualité	10
Tableau 3: Niveau de dépassement des délais prescrits pour les principales opérations de collecte de données par pays (en années)	15
Tableau 4: Situation du gap statistiques par pays et par opération de collecte	18
Tableau 5 : Situation des indicateurs des ODD susceptibles de ne pas être renseignés sur la base de la régularité des principales opérations de collecte de données.....	19
Tableau 6 : Montant alloué et prévision au fonds de développement de la statistique de la Gambie (En \$US)	23
Tableau 7 : Montant alloué et prévision à la ligne budgétaire pour le développement de la statistique (en \$ US).....	23
Tableau 8: Evolution des taux de décaissement des ressources au profit de l'INS par le budget national de 2016 à 2018 (en pourcentage)	24
Tableau 9 : Evolution des taux d'exécution des budgets alloués aux INS de 2016 à 2018 (en pourcentage)	24
Tableau 10 : Montant total pour combler le gap de besoin de statistiques pour le suivi-évaluation des 232 indicateurs ODD y compris agenda 2063 (en milliers de \$US).....	25
Tableau 11 : Ancrage institutionnel du suivi évaluation des ODD et de l'Agenda 2063 par pays	27
Tableau 12 : Les principaux défis et recommandations	37

Liste des graphiques

Graphique 1 : Nature de l'organisme en charge de la qualité des données produites.....	10
Graphique 2 : Situation de l'exigence d'un avis préalable aux changements majeurs de méthodologie de données de base et de techniques statistiques	11
Graphique 3 : Situation de l'identification claire des produits des organismes et services statistiques	11
Graphique 4 : Situation de la régularité de réalisation des treize (13) principales opérations de collecte de données par pays	13
Graphique 5 : Synthèse de la régularité dans la production des principales opérations de collecte des données.....	14
Graphique 6 : Situation du respect des critères de la cohérence	16
Graphique 7: Situation des critères de l'accessibilité	17
Graphique 8 : Situation de la fonctionnalité de sites web pour les principaux départements de productions de statistiques sectorielles	17
Graphique 9 : Situation de la disponibilité de sites web pour les principaux départements de productions de statistiques sectorielles	17
Graphique 10 : Effectif du personnel en statistiques et évaluation des ODD et l'Agenda 2063 dans les Pays.....	20
Graphique 11 : Nombre de statisticiens pour 100 000 habitants par pays	20
Graphique 12 : Connaissances dans l'utilisation du CAWI	21
Graphique 13 : Etat des connaissances dans l'utilisation du CAPI	21
Graphique 14 : Disponibilité en ressources humaines qualifiées dans l'INS	22
Graphique 15 : Situation de l'existence d'une ligne budgétaire pour le financement de la statistique.....	23
Graphique 16 : Situation de l'existence d'un fonds de développement de la statistique.....	23
Graphique 17 : Situation de l'autonomie des pays en matière de financement de la statistique	24
Graphique 18 : Principales opérations de collectes des données par principales sources de financement.....	25
Graphique 19 Situation de la disponibilité en équipements et logistique	26
Graphique 20 : Perception des pays sur la cohérence entre ODD et les missions de la structure en charge de produire les rapports	28
Graphique 21 : Perception des pays sur la cohérence entre l'Agenda 2063 et les missions de la structure en charge de produire des rapports	28
Graphique 22: Perception du dispositif national de suivi-évaluation des ODD et l'Agenda 2063	28
Graphique 23 : Existence d'un document national qui consigne le SSE	29
Graphique 24 : Situation des périodicités de production de l'Agenda 2063.....	30
Graphique 25 : Situation des périodicités de production de l'Agenda 2030.....	30
Graphique 26 : Perception de l'harmonisation du calendrier des INS avec la structure en charge des ODD.....	30
Graphique 27 : Situation des pays produisant un rapport intégré des deux agendas.....	31
Graphique 28 : Situation de la production des rapports de l'agenda 2063.....	32

Liste des schémas

Schéma 1 : Les 17 ODD autour des 5 domaines clés..... 5
Schéma 2 : Cadre d'échange sur les examens thématiques de l'Agenda 2030 7
Schéma 3 : Les aspirations de l'agenda 2063 7
Schéma 4 : Architecture organisationnelle du suivi et évaluation des agendas 2030 et 2063
.....35

Messages clés

Sur la base d'une enquête auprès des structures publiques en charge de la planification et de la production statistique de l'Afrique de l'Ouest et d'une revue documentaire, une analyse des données collectées a été réalisée afin d'identifier les défis et perspectives des capacités et dispositifs nationaux pour le suivi et l'évaluation des agendas 2030 et 2063. Au terme de l'analyse, les principaux messages ci-dessous méritent d'être mis en évidence.

Au niveau des Systèmes Statistiques Nationaux:

- Globalement, les Systèmes Statistiques Nationaux (SSN) de l'Afrique de l'Ouest sont relativement bien organisés avec les INS comme structure centrale assurant un rôle de producteur principal. Aussi, l'ensemble des pays disposent d'un cadre juridique encadrant l'activité statistique. Les SSN de tous les pays disposent également de Schémas Directeurs de la Statistique, outils de planification stratégique indispensables pour conduire efficacement l'activité statistique. En outre, la plupart des schémas directeurs sont assortis d'un plan de renforcement de la production statistique et de formation du personnel qui permet de renforcer les capacités du personnel statisticien.
- En matière de qualité des données statistiques, les pays d'Afrique de l'Ouest enregistrent les insuffisances les plus importantes au niveau de la régularité et de l'accessibilité aux données statistiques.
- Concernant particulièrement la régularité, en moyenne, 52,3% des principales opérations de collecte de données ne respectent pas les délais de production prescrits. Dans certains pays, le taux de non régularité dépasse les deux tiers (2/3) des principales opérations de collecte. Pour certaines opérations de collecte, des retards relativement importants sont constatés dépassant parfois 100% des délais prescrits.
- Tenant compte du faible niveau de régularité des principales opérations de collecte des données dans les pays, il y a un risque important qu'une part relativement importante des indicateurs ODD et de l'Agenda 2063 ne soit pas renseignée régulièrement, ce qui compromettrait la production de rapports réguliers et dans les délais impartis. En moyenne dans les 10 pays analysés, plus de la moitié des indicateurs courent le risque de non renseignement faute de régularité.
- Dans la quasi-totalité des pays, les structures de production enregistrent d'importantes insuffisances en matière de professionnels statisticiens. 8 pays sur 10 estiment ne pas disposer de professionnels en statistiques suffisants pour répondre efficacement au besoin de productions statistiques pour le suivi-évaluation des ODD y compris de l'Agenda 2063. En moyenne, le nombre de statisticiens pour 100 000 habitants est de 2,88 contre une moyenne européenne d'environ 15 statisticiens pour 100 000 habitants.
- Les structures nationales de productions et de diffusions de données statistiques ont des connaissances limitées en matière de nouvelles techniques de collecte, de traitement et de diffusion des données (collecte des données par

tablette/smartphone -CAPI- et collecte des données en ligne à l'aide d'outils web -CAWI-). Sur les 10 pays examinés, 8 ont des connaissances non satisfaisantes dans la collecte des données en ligne à l'aide d'outils web.

- L'autonomie des pays en matière de financement de la statistique est faible. En effet, dans quasiment tous les pays, la plupart des principales opérations de collecte de données est financée majoritairement sur ressources extérieures ; donnant l'impression que la statistique ne constitue pas une priorité dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest.
- Généralement, les engagements des Etats en matière de financement de la statistique ne sont pas respectés. Cet argument est soutenu par la faiblesse des taux de décaissement des budgets des INS dont certains sont en dessous de 50% pour certaines années.
- Très peu de pays de l'Afrique de l'Ouest dispose de fonds de développement de la statistique, ce qui contribue à renforcer l'instabilité et l'irrégularité des ressources allouées au financement de la statistique.
- Comblé le gap des données statistiques pour assurer le renseignement convenable des 232 indicateurs ODD y compris l'Agenda 2063, nécessitera des financements relativement importants oscillant entre 340 mille et 280 millions de dollars US selon les pays.

Au niveau du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation

- Après 4 et 6 ans de mise en œuvre ODD et de l'Agenda 2063 respectivement, très peu de pays ont formalisé à travers des actes officiels le dispositif de suivi évaluation des deux Agendas.
- Dans la plupart des pays, 90% des pays enquêtés estiment que les structures actuelles qui produisent le rapport ODD sont les mieux indiquées. La situation est plus contrastée concernant l'Agenda 2063. En effet, seulement 60% des pays estiment judicieux le choix de la structure en charge de suivi-évaluation de ce référentiel.
- La périodicité de production des rapports diffère d'un Agenda de développement à l'autre mais aussi d'un pays à l'autre ; ce qui complique également la production d'un rapport intégré et cohérent à l'échelle pays et à l'échelle régionale, conformément aux prescriptions du cadre de développement UA/ONU.
- Les calendriers des structures productrices des données, en particulier l'INS, et de celles chargées de la production des rapports ODD et Agenda 2063 sont faiblement synchronisés ; ce qui n'est pas susceptible de favoriser des données actualisées pour répondre au besoin de production des rapports

I. Contexte et justification

Les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Union Africaine (UA) ont adopté respectivement les Objectifs de Développement Durable (ODD) en septembre 2015 et l'Agenda 2063 en 2013. Il s'agit de deux (02) ambitieux programmes de développement cohérents qui doivent permettre d'impulser un véritable développement et d'améliorer les conditions de vie des populations africaines.

Plus spécifiquement, les ODD visent à mettre fin à la pauvreté dans le monde, à lutter contre les inégalités et l'injustice, et à faire face aux effets du changement climatique. Quant à l'agenda 2063 de l'UA, il a pour vision de « construire une Afrique intégrée, prospère et en paix, conduite par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». En termes de cohérence, l'agenda de développement durable à l'horizon 2030 qui se veut plus global, intègre fortement les priorités et les objectifs de l'agenda 2063 de l'UA.

La réalisation des objectifs de ces deux (02) agendas passe nécessairement par un suivi-évaluation efficace, à même de rendre compte de la mise en œuvre régulière et surtout de permettre de prendre des mesures correctrices pour assurer l'atteinte des objectifs fixés.

Au regard du nombre de cibles et d'indicateurs à suivre et des capacités relativement limitées des pays, le cadre de l'Union Africaine et de l'ONU pour la mise en œuvre de l'agenda 2063 et du programme de développement durable à l'horizon 2030 a préconisé l'approche intégrée dans le suivi des deux agendas. A cet effet, des initiatives techniques et organisationnelles sont en cours de mise en place au niveau des Etats et des Communautés régionales pour la rendre effective.

Si l'on s'accorde globalement sur cette démarche, il ressort toutefois qu'après quatre et six années de mise en œuvre des agendas 2030 et 2063 respectivement, les Etats restent confrontés à des défis de capacités pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés.

C'est ainsi que, sur recommandation de la 21^e réunion du Comité Intergouvernemental des Hauts fonctionnaires et Experts (CIE) de l'Afrique de l'Ouest, la CEA s'est engagée, à travers une étude, à examiner les capacités nationales face aux exigences de suivi-évaluation des agendas 2030 et 2063 en Afrique de l'Ouest.

La finalité principale de l'étude est d'identifier les défis majeurs des Etats de l'Afrique de l'Ouest en matière de suivi-évaluation afin d'éclairer et orienter la prise de mesures de politiques pour un renforcement des processus nationaux de suivi-évaluation des deux agendas en Afrique de l'Ouest.

Le document est structuré en cinq parties qui suivent : (i) cadre d'analyse et méthodologie de l'étude, (ii) ODD et Agenda 2063 : objectifs et mécanismes de suivi-évaluation, (iii) état des lieux et défis des systèmes statistiques nationaux, (iv), dispositif de pilotage du suivi-évaluation des ODD et de l'Agenda 2063 : état des lieux et défis et (v) principaux défis et recommandations.

II. Cadre d'analyse et méthodologique de l'étude

II.1. Rappel des objectifs de l'étude

Objectif général

L'objectif principal de cette étude est de faire l'état des lieux et d'identifier les défis majeurs relatifs aux capacités nationales pour le suivi-évaluation des agendas 2030 et 2063 en Afrique de l'Ouest.

Objectifs spécifiques

L'objectif général se décline en trois (03) objectifs spécifiques repris dans le tableau ci-après :

Tableau 1: Objectifs spécifiques

N°	Objectifs spécifiques
1	Analyser les écosystèmes nationaux des données dans les pays de l'Afrique de l'Ouest en vue d'évaluer leurs capacités techniques, humaines et financières à assurer le suivi des ODD et l'agenda 2063
2	Analyser les capacités institutionnelles et organisationnelles, notamment le cadre juridique, les dispositions législatives et les politiques mises en place par les pays dans le processus de suivi-évaluation des deux agendas ;
3	Faire des propositions de recommandations pour le renforcement des processus nationaux de suivi-évaluation des ODD et de l'agenda 2063 de l'UA.

Source : Auteur à partir des termes de référence

Nota Bene : pour les détails des tâches assignées aux consultants, voir les TDRs complets en annexe.

II.2. Méthodologie du travail

Le présent document a été élaboré sur la base d'une collecte des données réalisée auprès des structures publiques de 15 pays de l'Afrique de l'Ouest avec l'appui des points focaux pays de la CEA auprès des INS et des ministères en charge du plan et du développement. Un questionnaire en ligne a été administré à cet effet aux publics cibles.

Les domaines couverts par cette collecte de données sont : (i) l'organisation du système statistique en vigueur dans les pays, (ii) la qualité des données statistiques, (iii) les capacités humaines, financières et logistiques, (IV) les dispositifs institutionnels en vigueur dans les pays pour conduire le processus de suivi-évaluation des ODD et agenda 2063, (v) les défis majeurs du système statistique et du suivi-évaluation des ODD et de l'Agenda 2063.

La production du présent rapport s'est appuyée sur l'analyse des données fournies par 10¹ pays sur 15 ayant transmis les informations à la date du 12 Avril 2019, soit un taux de réalisation de 66,67%².

Le rapport provisoire élaboré sera présenté à la réunion *ad hoc* du groupe des experts de l'Afrique de l'Ouest du 06 au 07 mai 2019 à Robertsfield (Libéria) afin de recueillir les observations pour sa finalisation.

II.3. Difficultés rencontrées

La réalisation de la présente étude a rencontré un certain nombre de contraintes et difficultés. Il s'agit notamment :

- **De la non réalisation du prétest du questionnaire** : le temps relativement court pour la réalisation de l'étude n'a pas permis de faire un prétest du questionnaire ; ce qui a posé quelques problèmes de compréhension de la part des points focaux ;
- **Du retard dans la réaction des pays pour le renseignement du questionnaire** : les derniers questionnaires ont été reçus plus de deux (02) semaines après le délai prévu au départ, pour une semaine, ;
- **De l'absence d'une enquête de terrain** : elle n'a pas permis de disposer de certaines informations détaillées qui auraient pu permettre de mieux étayer certaines analyses ;
- **Des insuffisances dans le renseignement du questionnaire** : certains pays ont renseigné manuellement le questionnaire alors qu'il devait se faire en ligne. Les insuffisances se sont traduites également par le non-respect de certaines consignes données pour le remplissage du questionnaire. Aussi, certaines réponses sont apparues imprécises et d'autres questions importantes sont restées sans réponses. En outre, quelques incohérences ont été constatées dans les réponses, dues certainement au temps imparti, relativement court pour le remplissage du questionnaire.

II.4. Qualité des statistiques : dimensions et définitions

Une des dimensions analysées dans les SSN est la qualité des données statistiques. La présente section donne le cadre de référence de l'analyse de la qualité en définissant le concept ainsi que ses dimensions.

La qualité de données joue un rôle très important dans le processus de développement d'un pays via son influence directe sur la prise de décision et par ricochet, l'efficacité des politiques, des programmes ainsi que la capacité du dispositif à répondre aux objectifs. En outre, la qualité des données, et notamment leur capacité à aboutir à une information fiable, c'est-à-dire à la fois juste (conforme à ce qui est réellement observé

¹ Burkina Faso, Guinée Bissau, Cabo Verde, Togo, Côte d'Ivoire, Gambie, Niger, Sierra Leone, Ghana, Nigeria

² Les données du Sénégal et du Libéria, arrivées pendant l'élaboration du rapport provisoire, seront prises en compte dans la version finale.

sur le terrain) et pouvant être traitée sans erreur, influence indirectement les décisions des pouvoirs publics.

Pour garantir la qualité des statistiques officielles, le développement, la production et la diffusion de celles-ci font l'objet de normes communes et de méthodes harmonisées concernant leur portée, les concepts, définitions, unités et nomenclatures conformément aux principes, aux normes et recommandations statistiques adoptées à l'échelle internationale.

Les organismes internationaux comme Eurostat retiennent principalement six (6) dimensions pour définir la qualité. Il s'agit entre autres de la pertinence, de l'exactitude, de l'actualité, de l'accessibilité, de la comparabilité et de la cohérence.

La pertinence : elle traduit la capacité des données à répondre aux besoins actuels et potentiels des utilisateurs. En d'autres termes, elle répond à la question « Est-ce que l'information disponible permet à l'utilisateur de mieux comprendre le phénomène étudié ? ».

L'exactitude : elle est souvent assimilée à la précision et à la fiabilité et désigne la proximité entre la valeur estimée et la valeur réelle généralement inconnue au sein de la population. Autrement dit, elle exprime « la mesure dans laquelle l'information décrit correctement le phénomène qu'elle devrait évaluer », c'est-à-dire avec quelle précision la mesure du phénomène est faite ?

L'actualité : tient compte de la date de publication des données par rapport à sa période de référence. Elle répond principalement à la question « Est-ce que l'information fournie est actuelle ?

L'accessibilité: elle renvoie à la facilité avec laquelle on peut obtenir les informations statistiques auprès du producteur (est-ce que l'information est mise à la disposition de tous les utilisateurs ?). Elle prend en compte à la fois l'existence de l'information, la forme ou le média d'accès à l'information et le coût de l'information pour les utilisateurs.

La comparabilité d'une information statistique traduit sa capacité à être comparée dans le temps ou géographiquement.

La cohérence, quant à elle, est assurée lorsqu' « on peut réussir à recouper cette information avec d'autres renseignements statistiques dans un cadre analytique général ».

III. Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 : objectifs et mécanismes de suivi-évaluation

Après avoir rappelé les objectifs de chaque agenda de développement et de leur cadre de suivi-évaluation spécifique, cette partie présente le cadre intégré du suivi-évaluation commun aux deux référentiels de développement.

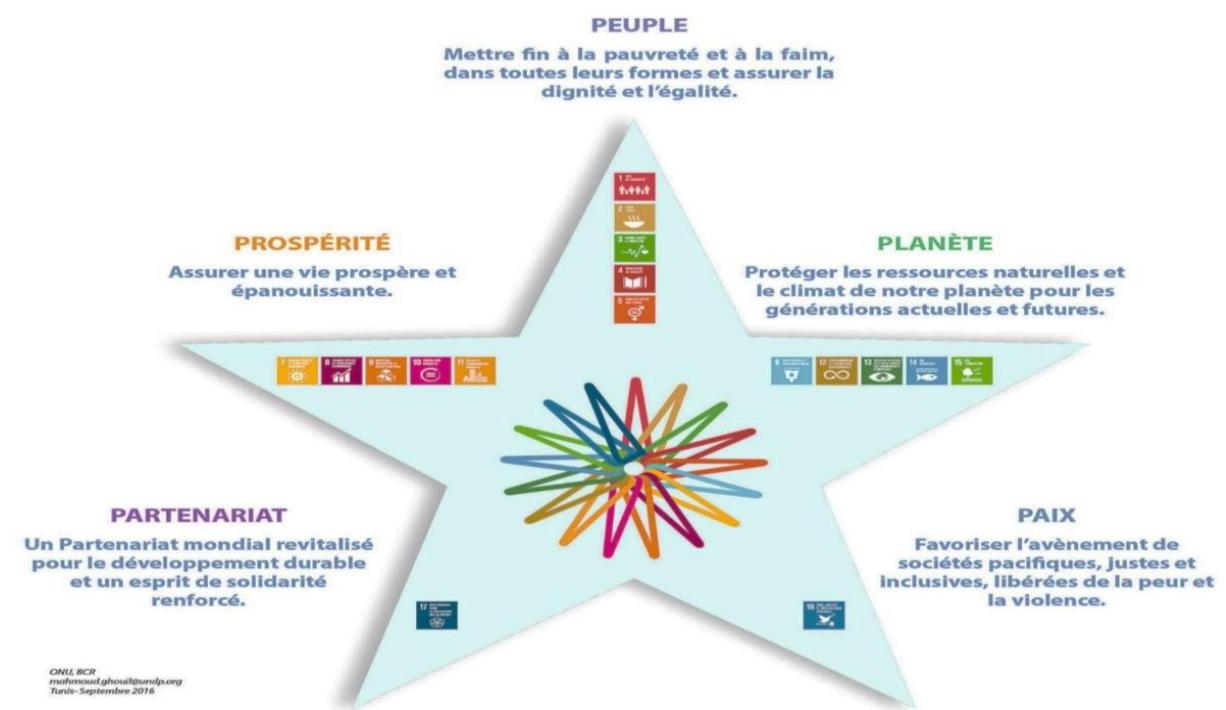
III.1. Agenda 2030

- **Objectifs, cibles et indicateurs**

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté en septembre 2015 par les 193 Etats membres des Nations Unies. L'objectif est d'assurer une croissance économique durable et inclusive ainsi que l'inclusion sociale et la protection de l'environnement, dans un esprit de partenariat et de paix. Il encourage les Etats membres à prendre les mesures audacieuses et transformatrices qui s'imposent de toute urgence afin d'orienter le monde sur une voie durable et résiliente. Aussi a-t-il pour ambition de ne laisser personne de côté.

L'agenda 2030 comprend une vision intégrée des trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) favorisant : l'intégration sociale pour assurer le bien-être de tous, une croissance inclusive et porteuse de transformation, d'emplois et d'investissement productif, et la viabilité environnementale en matière de politiques sociales et économiques. Il constitue le nouveau cadre de développement mondial reposant sur 17 objectifs de développement durable déclinés en 169 cibles et 232 indicateurs dans les domaines de l'économie, du développement social et de la protection de l'environnement.

Schéma 1 : Les 17 ODD autour des 5 domaines clés



Source : ONU, Bureau de communication de Tunis, 2016

- **Cadre du suivi et d'examen de l'Agenda 2030**

Pour favoriser l'atteinte des résultats, un cadre intégré de suivi et d'examen a été mis en place. Il vise à apporter une contribution essentielle pour une meilleure réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD).

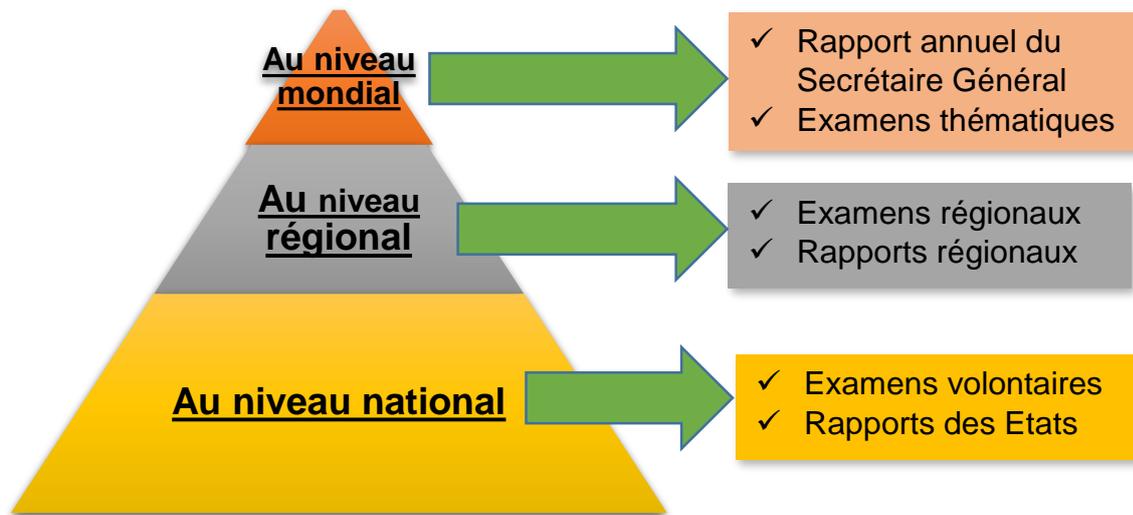
Selon la résolution 70/1 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 25 septembre 2015³, les mécanismes de suivi et d'examen devraient épouser les principes suivants :

- Etre volontaires et pilotés par les pays (Appropriation nationale) ;
- Respecter le caractère universel, intégré et interdépendant et les trois dimensions du développement durable ;
- S'orienter vers le plus long terme et viser à identifier les facteurs de réussite ;
- Etre ouverts, à caractère inclusif, participatif et transparent pour toutes les parties prenantes concernées ;
- Etre centrés sur la personne, être sensibles à la question de genre, respecter les droits de l'homme et accorder une attention particulière aux plus vulnérables ;
- Etre évolutifs et adaptatifs en tenant compte progressivement des spécificités des pays et des situations, des nouvelles méthodes et des cadres et processus existants ;
- Etre rigoureux, basés sur des preuves scientifiques, soutenus par des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables ;
- Bénéficier du soutien actif de l'ONU et d'autres institutions multilatérales.

Dans le cadre du suivi et de l'examen, il est prévu d'organiser un certain nombre de foras d'échanges basés sur des examens thématiques des rapports nationaux, régionaux et supranationaux.

³ Portant adoption du document final du sommet des Nations Unies pour l'après 2015 « transformer notre monde : le programme du Développement Durable à l'horizon 2030 ».

Schéma 2 : Cadre d'échange sur les examens thématiques de l'Agenda 2030



Source : Auteur

III.2. Agenda 2063

- **Objectifs, cibles et indicateurs**

L'agenda 2063 est un cadre stratégique commun pour la croissance inclusive et le développement durable. Il a été adopté en janvier 2015 par la conférence des chefs d'Etats de l'Union Africaine et couvre une période de cinquante (50) ans. Il comporte sept (07) grandes aspirations reprises dans le schéma ci-dessous :

Schéma 3 : Les aspirations de l'agenda 2063



Source : Rapport de l'Agenda 2063

L'agenda 2063 est prévu pour être mis en œuvre à travers cinq plans décennaux. Le premier plan décennal est axé sur les questions pertinentes à la période tout en se conformant aux résultats attendus à la fin de 2063. Ce premier plan, bâti autour de sept aspirations, comporte 20 objectifs, 38 domaines prioritaires et 248 indicateurs.

- **Du cadre du suivi-évaluation**

L'agenda 2063 comporte également un cadre de suivi-évaluation qui vise à faciliter sa mise en œuvre. Ce cadre est organisé au triple plan national, régional et continental. Les structures nationales sont le pilier central du fonctionnement du cadre global de suivi-évaluation de l'Agenda 2063. Dans ce cadre, il est prévu la mise en place d'équipes inter-gouvernementales de haut niveau pour assurer le pilotage du suivi-évaluation.

III.3. Cadre intégré du suivi-évaluation commun de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030

Les Agendas 2030 et 2063, fondés sur un vaste processus de consultation, présentent des aspirations communes de transformation structurelle et de développement durable.

Dans le but de veiller à ce que la mise en œuvre et le suivi prennent en compte toutes les dimensions de ces deux initiatives, aussi bien pour les domaines de convergence que pour les questions qui sont abordées séparément par chaque initiative, un Cadre de développement UA et ONU a été mis en place en janvier 2018. Le Cadre de développement contribuera à renforcer le suivi et l'évaluation des incidences des Agendas 2030 et 2063 et aidera les pays à éliminer les obstacles à la mise en œuvre.

Le Cadre de développement prévoit :

- L'établissement de rapports intégrés et cohérents par les États membres à travers un rapport annuel sur le développement durable en Afrique, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs de l'Union africaine et du mécanisme de suivi des Nations Unies ;
- La participation au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, y compris aux évaluations nationales volontaires ;
- L'engagement des entités concernées de l'Union africaine et de l'ONU dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et l'établissement des rapports y afférents ;
- La mise en place de plateformes de données nationales, continentales et internationales, globales et intégrées et l'élaboration de méthodes qui prennent en compte les indicateurs pertinents définis dans les deux programmes.

Cette section rappelle qu'au-delà des cadres de suivi-évaluation spécifiques, l'ONU et l'UA ont mis en place un cadre intégré de suivi-évaluation. De nombreux défis se présentent donc aux États pour permettre non seulement le suivi à l'échelle pays, mais aussi favoriser le suivi-évaluation à l'échelle régionale et internationale.

IV. Etat des lieux et défis des Systèmes statistiques Nationaux de l'Afrique de l'Ouest

Un des principes majeurs du cadre de suivi-évaluation intégré est qu'il devra être « basé sur des preuves scientifiques soutenues par des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables ». Cet impératif nécessite une bonne organisation des SSN de manière à produire des données répondant aux critères de qualité ci-dessous cités. En plus de l'organisation, les SSN doivent être dotés de capacités suffisantes en ressources humaines, matérielles et logistiques et en finances. Qu'en est-il exactement dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ?

Cette partie analyse (i) l'organisation des systèmes statistiques dans les pays, (ii) la qualité des données produites, (iii) le gap de données pour le renseignement des ODD et l'Agenda 2063 et (iv) les capacités humaines, financières et logistiques.

IV.1. Organisation des systèmes statistiques nationaux

Les SSN des pays de l'Afrique de l'Ouest sont pour l'essentiel, organisés autour des INS qui jouent un rôle de producteur principal. L'analyse des systèmes statistiques des dix (10) pays enquêtés en Afrique de l'Ouest montre que les systèmes statistiques nationaux de la plupart des pays (9/10) sont organisés autour des Instituts Nationaux de la Statistique (INS). Ces structures assurent un rôle de producteur principal en collectant, analysant et en mettant les données à la disposition des utilisateurs. Seule la Guinée Bissau dispose d'un système statistique dans lequel l'INS joue un rôle de centralisateur des données secondaires. Dans ce système, les ministères sont autonomes dans la production des données et les transmettent à l'INS pour centralisation.

Les SSN disposent des schémas directeurs de la statistique, qui traduisent une certaine planification et organisation de la collecte des données dans le temps et en cohérence avec les ressources.

En effet, tous les pays enquêtés disposent d'un Schéma Directeur de la Statistique (SDS) qui est un outil de planification stratégique donnant la vision, les orientations et les principales actions à mener à moyen terme. Ce document de référence du SSN constitue un outil de dialogue et de plaidoyer permettant de mobiliser des financements auprès de l'Etat et ses partenaires pour la réalisation de ses activités.

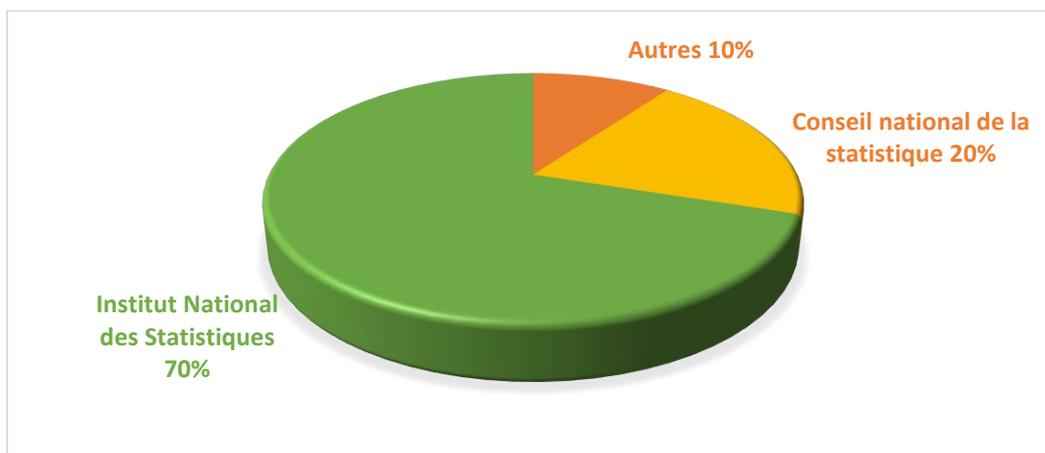
Aussi, la majorité des pays dispose d'un plan de formation du personnel statisticien associé au SDS qui permet de renforcer les capacités du personnel statisticien. Cependant, il y a encore quelques pays qui n'en disposent pas. Il s'agit notamment du Togo.

En outre, tous les pays enquêtés disposent également d'un cadre juridique qui régit le secteur de la statistique.

Tous les pays disposent d'un système d'assurance qualité pour garantir la qualité des données. Dans 70% des pays enquêtés, l'assurance qualité est assurée

par l'INS lui-même ; 30% par des Conseils Nationaux de la Statistique (CNS) et autres structures.

Graphique 1 : Nature de l'organisme en charge de la qualité des données produites.



Source : Auteur, à partir des données de l'enquête.

IV.2 Analyse de la qualité des données statistiques

La qualité des statistiques a été analysée à travers les critères suivants : (i) conditions préalables à la qualité, (ii) assurance/ Intégrité, (iii) régularité, (iv) cohérence, (v) accessibilité.

IV.2.1. Conditions préalables à la qualité

Les deux (02) dimensions analysées sont la définition claire de la responsabilité de chaque acteur technique et l'existence dans le pays d'une loi statistique votée à l'Assemblée nationale.

L'analyse des résultats issus de l'enquête montre un bon niveau de respect des conditions préalables à la qualité des données statistiques. En effet, tous les pays disposent d'une loi statistique votée à l'Assemblée Nationale. S'agissant de la définition de la responsabilité de chaque acteur, elle est appréciable car 70% des pays la trouve bien définie. Cependant, des améliorations sont possibles pour les trois (03) pays que sont le Togo, la Gambie et la Sierra Leone où la définition de la responsabilité de chaque acteur a été jugée moyenne.

Tableau 2 : Synthèse de l'analyse des conditions préalables à la qualité

Pays	Responsabilité de chaque acteur technique définie	Existence d'une loi statistique votée à l'Assemblée nationale
Burkina Faso	Totalement	Oui
Guinée Bissau	Totalement	Oui
Cabo Verde	Totalement	Oui
Togo	Partiellement	Oui
Côte d'Ivoire	Totalement	Oui
Gambie	Partiellement	Oui
Niger	Totalement	Oui
Sierra Leone	Partiellement	Oui

Pays	Responsabilité de chaque acteur technique définie	Existence d'une loi statistique votée à l'Assemblée nationale
Ghana	Totalement	Oui
Nigeria	Totalement	Oui

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

IV.2.2. Assurance/ Intégrité

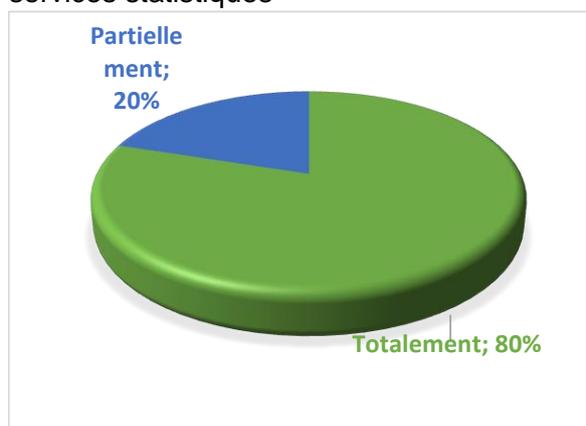
Les quatre (4) critères analysés dans cette dimension sont (i) l'établissement des statistiques de manière impartiale, (ii) le choix des sources et des techniques statistiques et les décisions prises en matière de diffusion fondées exclusivement sur des considérations statistiques et (iii) l'identification claire des produits des organismes et des services statistiques et (iv) l'exigence d'un avis préalable aux changements majeurs de méthodologie de données de base et de techniques statistiques.

Dans l'ensemble, l'assurance et l'intégrité du système statistique dans la production des données sont jugées relativement bonnes dans les dix (10) pays enquêtés de l'Afrique de l'Ouest.

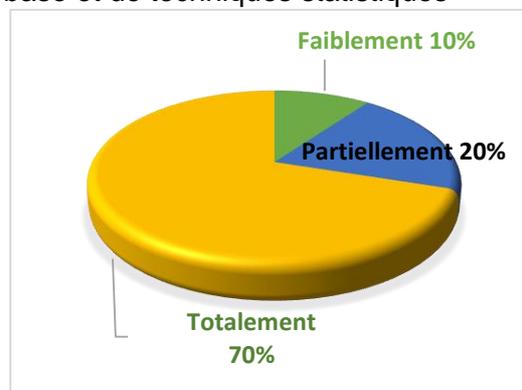
En effet, pour les deux premiers critères portant sur « l'établissement des statistiques de manière impartiale » et « le choix des sources et des techniques statistiques et les décisions prises en matière de diffusion fondées exclusivement sur des considérations statistiques », 100% des pays disent les appliquer totalement.

Pour ce qui est du critère « Identification claire des produits des organismes et des services statistiques », son application est jugée totale dans 80% des pays enquêtés et moyenne dans 20% des pays (Togo et Côte d'Ivoire). S'agissant du critère « Exigence d'un avis préalable aux changements majeurs de méthodologie de données de base et de techniques statistiques », 70% des pays enquêtés jugent son application totale contre 20% qui la jugent moyenne (Gambie et Sierra Leone) et 10% faible (Togo).

Graphique 3 : Situation de l'identification claire des produits des organismes et services statistiques



Graphique 2 : Situation de l'exigence d'un avis préalable aux changements majeurs de méthodologie de données de base et de techniques statistiques



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

La situation détaillée par pays est présentée dans l'annexe 1.

IV.2.3. Régularité de leur publication

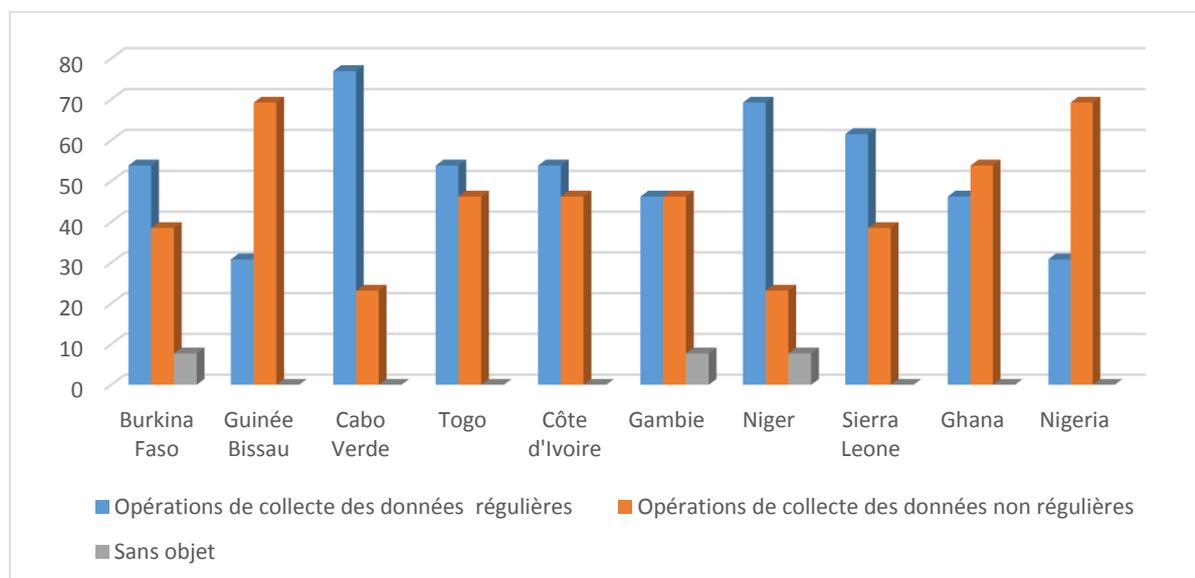
L'analyse de la régularité examine le respect de la périodicité des données par rapport aux normes de diffusion de chacune des treize (13) principales opérations de collecte des données.

Le niveau de régularité dans la réalisation des principales opérations de collecte est relativement faible pour l'ensemble des 10 pays enquêtés. En effet, en moyenne, les pays sont réguliers dans un peu plus de la moitié (52,3%) des principales opérations de collecte de données.

L'analyse par pays montre qu'aucun pays ne respecte les délais de production prescrits pour toutes les treize (13) principales opérations de collecte de données identifiées.

- Les pays qui enregistrent le nombre le plus élevé d'opérations de collecte de données ne respectant pas les délais prescrits sont le Nigéria et la Guinée Bissau. Dans ces pays, plus de deux tiers (2/3) des opérations de collecte des données ne sont pas assurés de manière régulière.
- Après ce premier groupe de pays, suit le Ghana, où plus de la moitié des opérations ne respecte pas les délais prescrits ;
- A la suite de ces deux groupes de pays, viennent le Togo, la Côte d'Ivoire et la Gambie dans lesquels plus de 46% des opérations de collecte de données ne respectent pas les délais prescrits ;
- Le Burkina Faso et la Sierra Leone suivent avec 38,5% des opérations de collecte de données qui ne sont pas faits dans la régularité.
- Le Niger et le Cap vert enregistrent quant à eux, le plus faible taux de non régularité de 23,1% dans la production des principales opérations de collecte de données.

Graphique 4 : Situation de la régularité de réalisation des treize (13) principales opérations de collecte de données par pays

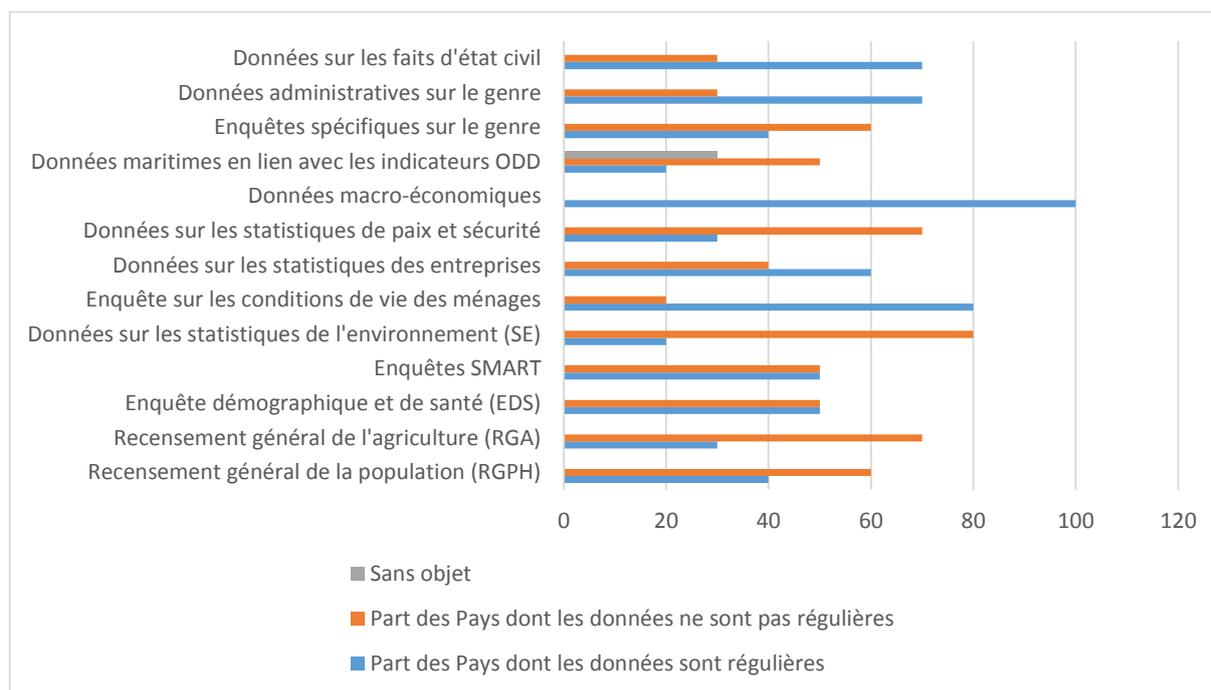


Source : Auteur à partir des données de l'enquête

L'analyse de la régularité par enquête montre qu'il y a plusieurs opérations de collecte de données pour lesquelles une part importante de pays n'est pas régulière dans la production et la diffusion.

Au total, il ressort qu'il y a 8 opérations de collecte sur 13, soit 61,53% pour lesquelles plus de la moitié des pays couverts par l'étude, ne respectent pas les délais de régularité prescrits. Il s'agit : (i) Recensement général de la population (RGPH), (ii) Recensement général de l'agriculture (RGA), (iii) Enquêtes SMART, (iv) Données sur les statistiques de l'environnement (SE), (v) Données sur les statistiques de paix et sécurité, (vi) Enquête démographique et de santé (EDS), (vii) Enquêtes spécifiques sur le genre, et (viii) Données maritimes en lien avec les indicateurs.

Graphique 5 : Synthèse de la régularité dans la production des principales opérations de collecte des données



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Les délais de dépassement sont relativement longs pour certaines opérations de collecte des données et dans certains pays. En effet, pour un certain nombre d'opérations, les délais de dépassement font plus de la moitié de la durée de vie de l'opération, rendant les données obsolètes et non pertinentes pour les analyses.

A titre illustratif, pour le RGPH, sur 6 pays ne respectant pas le délai prescrit de 10 ans, 2 l'ont dépassé de 05 ans ou plus (33%). Il s'agit de la Côte d'Ivoire et du Nigéria.

Pour le RGA, sur les 6 pays ne respectant pas le délai prescrit, 90% l'ont dépassé de plus de cinq (05) ans. Il s'agit de la Guinée Bissau, de la Côte d'Ivoire, du Niger, de la Sierra Leone, du Ghana et du Nigéria.

Concernant l'enquête santé et démographie, d'une périodicité de 05 ans, 4 des 6 pays ne respectant pas le délai l'ont dépassé de 05 ans ou plus.

Le tableau ci-après présente dans les détails les niveaux de dépassement des délais prescrits par principales opérations de collecte des données.

Tableau 3: Niveau de dépassement des délais prescrits pour les principales opérations de collecte de données par pays (en années)

Principales opérations de collecte des données	Burkina Faso	Guinée Bissau	Cabo Verde	Togo	Côte d'Ivoire	Gambie	Niger	Sierra Leone	Ghana	Nigeria
Recensement général de la population (RGPH)	3 à 5	< 2			≥ 5		< 2	< 2		≥ 5
Recensement général de l'agriculture (RGA)	3 à 5	≥ 5			≥ 5		≥ 5	≥ 5	≥ 5	≥ 5
Enquête démographique et de santé (EDS)		≥ 5	≥ 5		≥ 5	≥ 5		< 2		
Enquêtes SMART			1	≥ 3	≥ 3			1	1	
Données sur les statistiques de l'environnement (SE)	≥ 3	≥ 3		≥ 3	≥ 3	≥ 3		≥ 3	≥ 3	≥ 3
Enquête sur les conditions de vie des ménages								2		≥ 3
Données sur les statistiques des entreprises		≥ 3						2	≥ 3	2
Données sur les statistiques de paix et sécurité		≥ 3		≥ 3		≥ 3		2	≥ 3	≥ 3
Données macro-économiques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Données maritimes en lien avec les indicateurs ODD		≥ 3			≥ 3				≥ 3	
Enquêtes spécifiques sur le genre		≥ 3	≥ 3						≥ 3	1
Données administratives sur le genre							≥ 3			
Données sur les faits d'état civil	1	1				1				1

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

IV.2.4. La cohérence

Les critères choisis pour apprécier la cohérence sont : (i) la cohérence des statistiques au sein d'un même ensemble de données ; (ii) la concordance des statistiques ou la possibilité de les rapprocher sur un intervalle de temps raisonnable ; (iii) la cohérence des statistiques ou la possibilité de les rapprocher de celles provenant d'autres données de base et/ou d'autres cadres statistiques et (iv) la claire identification des statistiques préliminaires ou statistiques révisées.

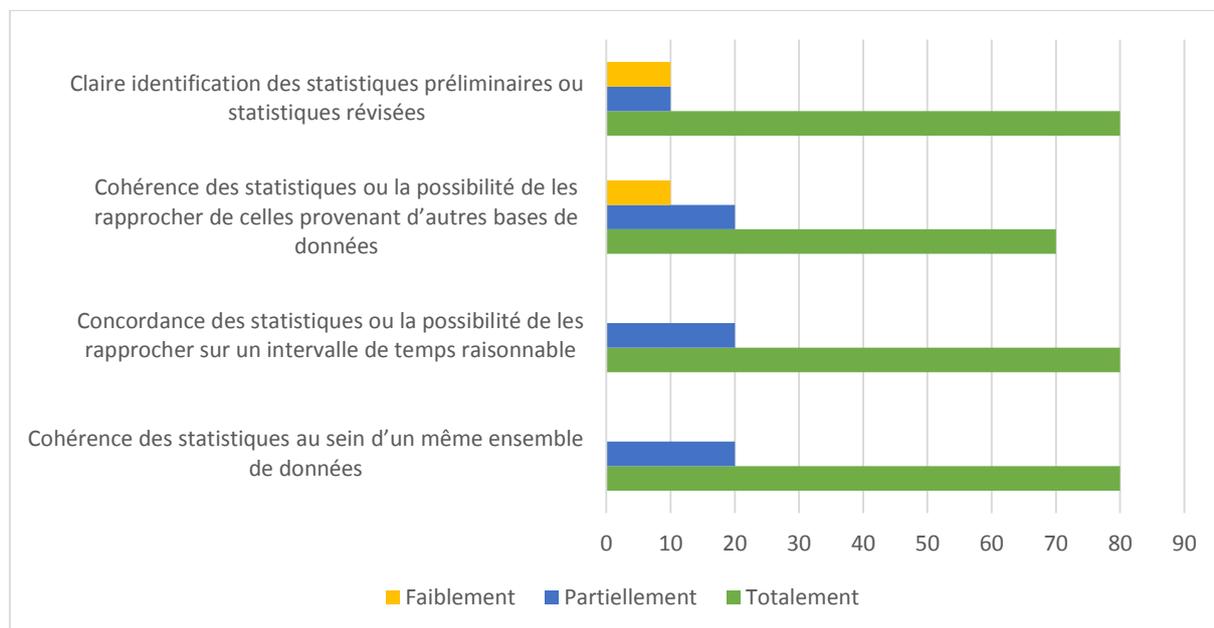
Dans l'ensemble, la dimension « cohérence » est satisfaisante pour les dix pays enquêtés.

En effet, pour les deux premiers critères portant sur « la cohérence des statistiques au sein d'un même ensemble de données » et « la concordance des statistiques ou la possibilité de les rapprocher sur un intervalle de temps raisonnable », 80% des 10 pays les jugent totales contre 20% qui les jugent moyennes. Il s'agit dans les deux cas, de la Côte d'Ivoire et du Niger.

Pour ce qui est du critère portant sur « la cohérence des statistiques ou la possibilité de les rapprocher de celles provenant d'autres données de base et/ou d'autres cadres statistiques », 70% la jugent total, 20% (Gambie et Niger) la jugent moyen et 10% (Côte d'Ivoire) faible.

S'agissant du critère relatif à « la claire identification des statistiques préliminaires ou statistiques révisées », 80% des pays l'estiment respectée totalement, 10% (Togo) partiellement et 10% (Côte d'Ivoire) faiblement.

Graphique 6 : Situation du respect des critères de la cohérence



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Le point détaillé des différents critères de la cohérence par pays est donné à l'annexe 4.

IV.2.5. L'accessibilité

Les critères choisis pour apprécier l'accessibilité sont : (i) présentation des statistiques de manière à faciliter leur interprétation et à permettre des comparaisons significatives ; (ii) diffusion des statistiques selon un calendrier annoncé à l'avance ; (iii) communication des statistiques non diffusées systématiquement aux intéressés sur demande, à l'exception des données confidentielles ; (iv) disponibilité d'une documentation sur les concepts, le champ d'application, les classifications, les bases d'enregistrement, les sources et les techniques statistiques employées et les écarts par rapport aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptées au plan international ; (v) facilité d'accès du public aux statistiques, aux publications, documents, et autres services précisant leurs tarifs le cas échéant.

L'accessibilité est dans son ensemble moyenne dans les 10 pays étudiés.

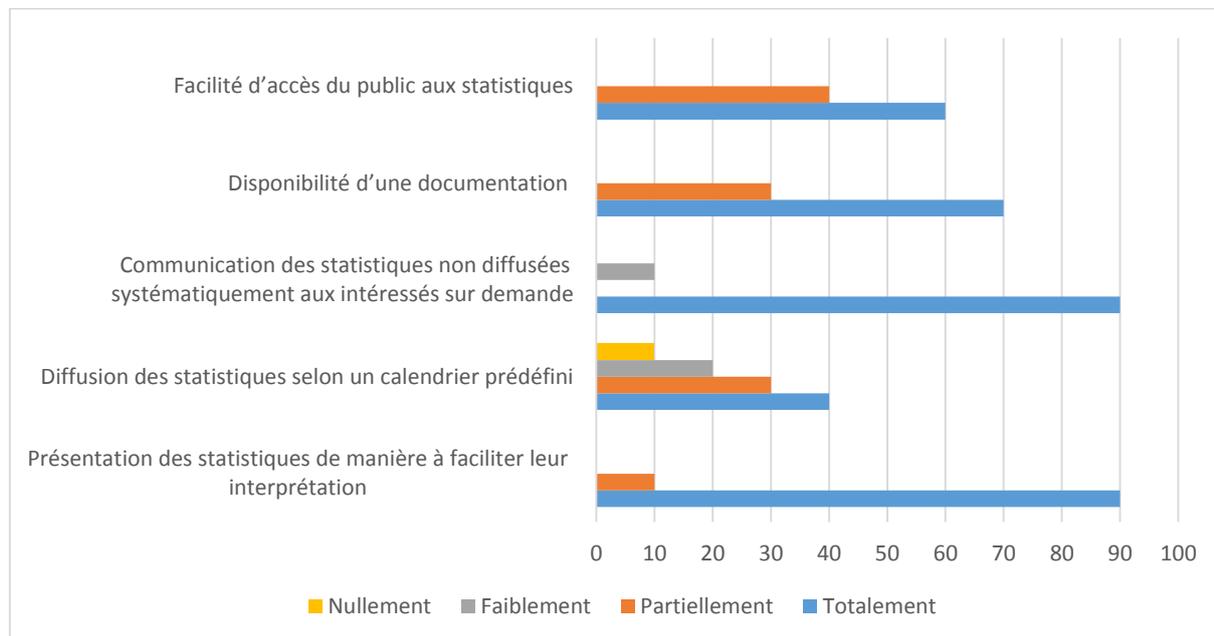
Sur les quatre (04) critères analysés, deux (02) critères apparaissent plus faibles pour un grand nombre de pays. Il s'agit :

- Du critère relatif à la diffusion des statistiques selon un calendrier annoncé à l'avance. En effet, pour ce critère, seulement 40% des pays le jugent bon, 30% moyen (Burkina Faso, Guinée Bissau, Cabo Verde), 20% faible (Togo et Côte d'Ivoire) et 10% nul (Gambie).
- Du critère relatif à la facilité d'accès du public aux statistiques, aux publications, documents, et autres services précisant leurs tarifs le cas échéant, que 60% des

pays jugent bon contre 40% qui le trouvent moyen (Burkina Faso, Togo, Côte d'Ivoire et Gambie).

Pour les autres indicateurs, entre 70% et 90% des pays les jugent bons.

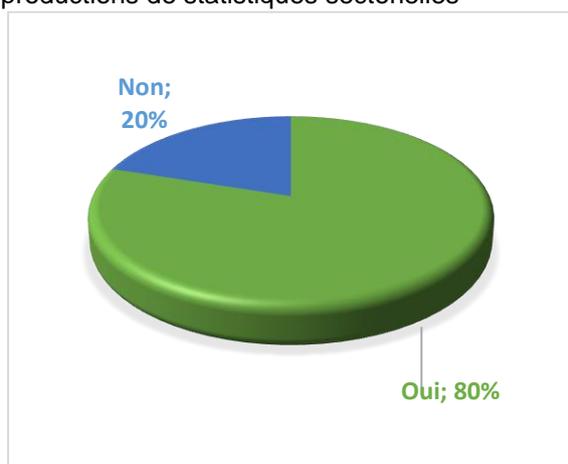
Graphique 7: Situation des critères de l'accessibilité



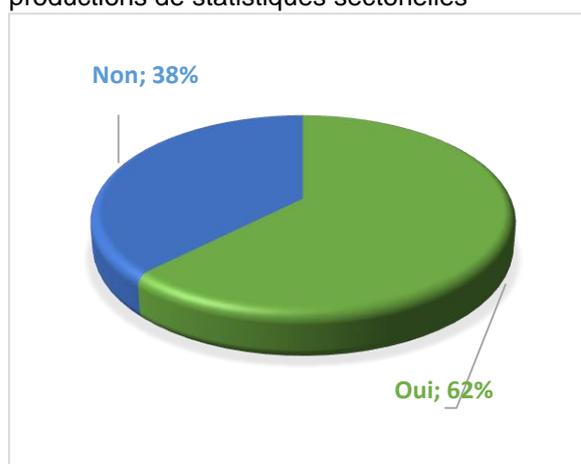
Source : Auteur à partir des données de l'enquête

En plus des quatre (04) critères de l'accessibilité analysés, la disponibilité et la fonctionnalité de sites web pour les principaux départements de production de statistiques sectorielles sont également examinées. Plusieurs pays disposent des sites web dont la mise à jour reste insuffisante.

Graphique 9 : Situation de la disponibilité de sites web pour les principaux départements de productions de statistiques sectorielles



Graphique 8 : Situation de la fonctionnalité de sites web pour les principaux départements de productions de statistiques sectorielles



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

IV.3. Analyse du gap statistique pour le renseignement des indicateurs

L'analyse de la régularité a montré qu'aucun pays ne respecte à la fois les délais prescrits en matière de production des données statistiques pour l'ensemble des treize (13) principales opérations de collecte de données identifiées. Cette non régularité dans la production des données constitue un risque pour le renseignement des indicateurs ODD et Agenda 2063 ainsi que la production des rapports de suivi-évaluation sur la base d'informations actualisées. Sur la base de la situation de non régularité par pays, le tableau suivant donne le gap de disponibilité statistique à combler par chaque pays pour chaque principale opération de collecte des données.

Sur la base de la situation de la régularité, certains pays présentent des gaps statistiques à combler relativement importants. Sur les dix pays couverts par l'évaluation, les pays ayant les gaps en termes de principales opérations de données à combler sont la Guinée Bissau et le Nigéria qui devront assurer la régularité de 9 opérations de collecte de données.

Les données sur les statistiques de l'environnement (SE) sont celles où il existe le plus grand risque de ne pas disposer d'informations à jour dans les pays. En effet, 8 pays sur 10 examinés ne produisent pas ces informations selon les délais prescrits.

Les risques de non disponibilité à temps des informations sont également importants pour le recensement général de l'agriculture (RGA), les données sur les statistiques de paix et sécurité, le recensement général de la population (RGPH) et les enquêtes spécifiques sur le genre.

Tableau 4: Situation du gap statistiques par pays et par opération de collecte

Principales opérations de collecte des données	Burkina Faso	Guinée Bissau	Cabo Verde	Togo	Côte d'Ivoire	Gambie	Niger	Sierra Leone	Ghana	Nigeria	Total pays
Recensement général de la population (RGPH)											6
Recensement général de l'agriculture (RGA)											7
Enquête démographique et de santé (EDS)											5
Enquêtes SMART											5
Données sur les statistiques de l'environnement (SE)											8
Enquête sur les conditions de vie des ménages											2
Données sur les statistiques des entreprises											4
Données sur les statistiques de paix et sécurité											7
Données macro-économiques											0
Données maritimes en lien avec les indicateurs ODD											5
Enquêtes spécifiques sur le genre											6
Données administratives sur le genre											3
Données sur les faits d'état civil											4

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

	Opérations non régulières
	Opérations régulières

Sur la base de la régularité des principales opérations d'enquêtes, le tableau ci-dessous donne la situation des indicateurs des ODD susceptibles de ne pas pouvoir être renseignés.

Dans certains pays, la part des indicateurs ODD susceptibles de ne pas être renseignés régulièrement est relativement importante. Elle est à plus de 50% pour 5 pays sur 10 enquêtés. Le pays ayant le plus grand nombre d'indicateurs qui risquent de ne pas être renseignés est la Guinée Bissau avec 155 indicateurs contre 56 indicateurs pour le Cabo Verde. La moyenne est de 110 indicateurs par pays.

Tableau 5 : Situation des indicateurs des ODD susceptibles de ne pas être renseignés sur la base de la régularité des principales opérations de collecte de données

Indicateurs	Nombre d'indicateurs	Pourcentage
Burkina Faso	117	50%
Guinée Bissau	155	67%
Cabo Verde	56	24%
Togo	89	38%
Côte d'Ivoire	135	58%
Gambie	104	45%
Niger	70	30%
Sierra Leone	146	63%
Ghana	101	44%
Nigeria	129	56%
Maximum	155	-
Moyenne	110	-
Minimum	56	-

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

IV.4. Analyse des capacités humaines et financières

Cette section analyse d'abord les capacités humaines avant de s'appesantir sur l'analyse des capacités financières.

IV.4.1 Capacités humaines

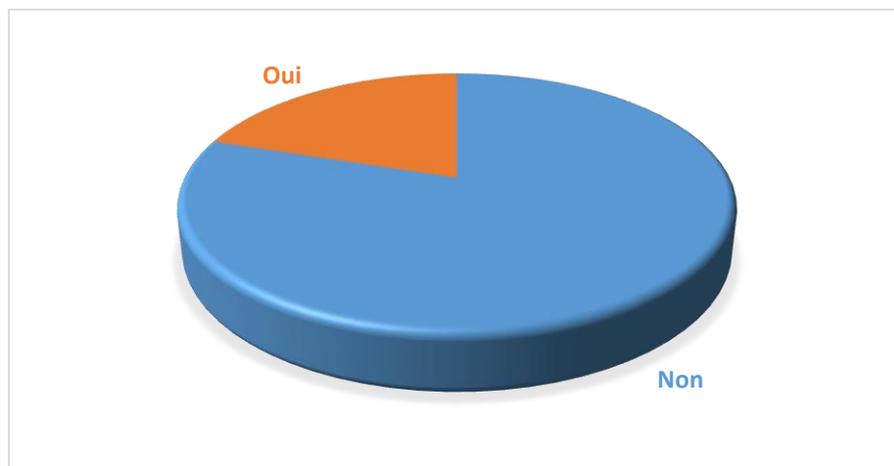
Cette partie examine l'effectif du personnel statisticien en cohérence avec les exigences en production statistiques associées aux indicateurs ODD, les capacités du personnel statisticien en outils modernes de collecte et de traitement de données et les besoins en professionnels statisticiens pour le suivi des ODD et de l'Agenda 2063.

- **Effectif du personnel en statistiques et évaluation des ODD et l'Agenda 2063 dans les pays**

Cette analyse vise à savoir si l'effectif de professionnels en statistiques de chaque pays est suffisant pour répondre efficacement aux besoins de productions statistiques pour le suivi-évaluation des ODD y compris l'agenda 2063.

Grosso modo, il ressort une faiblesse de l'effectif de professionnels en statistique dans les pays. En effet, sur un total de 10 pays enquêtés, 8 estiment ne pas disposer d'effectifs de professionnels en statistiques suffisant à même de répondre efficacement aux besoins de productions statistiques pour le suivi-évaluation des ODD y compris l'agenda 2063.

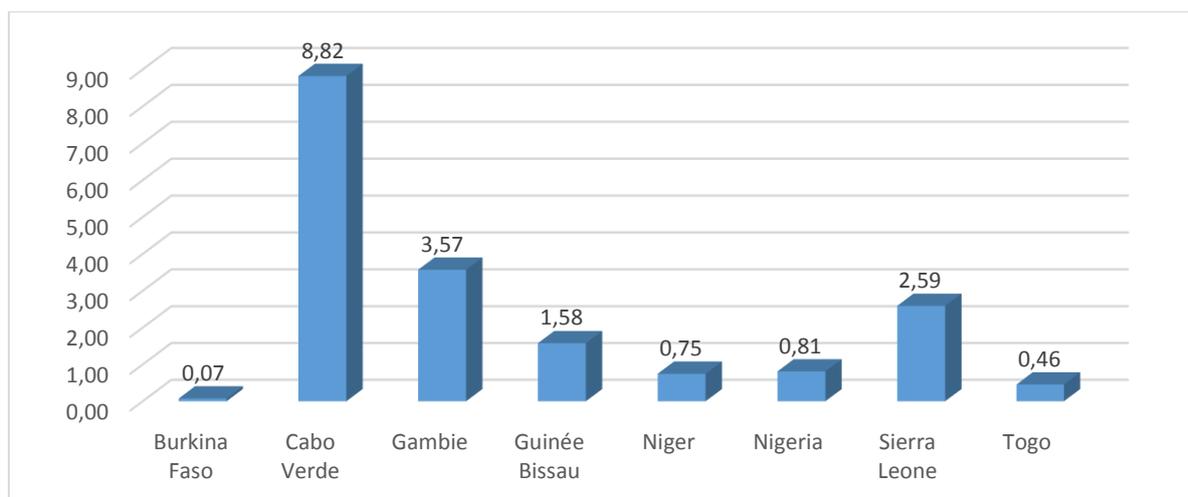
Graphique 10 : Effectif du personnel en statistiques et évaluation des ODD et l'Agenda 2063 dans les Pays



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

L'analyse des données statistiques confirme les opinions révélées par l'enquête. En effet, en moyenne, le nombre de statisticiens pour 100 000 habitants est de 2,88 contre une moyenne européenne d'environ 15 statisticiens pour 100 000 habitants⁴. Le Cabo Verde est le pays dont le taux d'encadrement est le plus élevé (8,82 /100 000 habitants). Il est suivi de la Gambie (3,57 / 100 000 habitants). Quatre pays (Burkina Faso, Niger, Nigeria et le Togo) ont moins de 1 statisticien pour 100 000 habitants.

Graphique 11 : Nombre de statisticiens pour 100 000 habitants par pays



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

⁴ Ridha Ferchiou (2009), « Les facteurs de réussite d'une réforme d'un Système Statistique National dans les pays en développement : le cas de la Tunisie ».

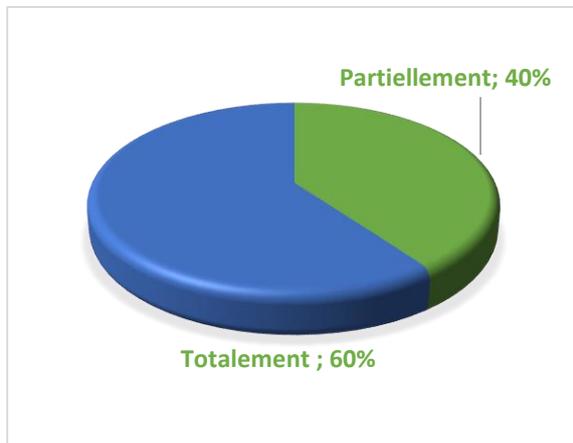
- **Capacités du personnel statisticien en outils modernes de collecte et de traitement de données**

Deux nouvelles techniques de collecte sont analysées à ce niveau. Il s'agit de la collecte de données avec des tablettes/smartphones en anglais CAPI⁵ et de la collecte de données en ligne à l'aide d'outils Web en anglais CAWI⁶.

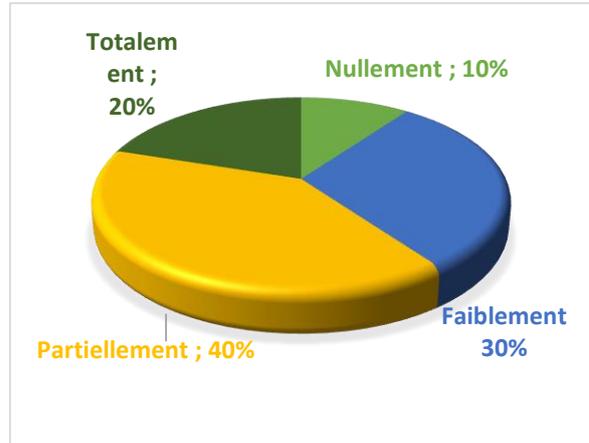
Concernant le CAPI, sa maîtrise est relativement moyenne dans l'ensemble des 10 pays analysés. Sur un total de 10 pays, six (06) jugent totales les connaissances dans l'utilisation de cette nouvelle technique de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques. Les quatre autres pays jugent partiel le niveau de maîtrise de l'approche CAPI. Il s'agit du Burkina Faso, du Cabo Verde, du Niger et de la Côte d'Ivoire.

Quant à la maîtrise du CAWI, elle apparaît relativement faible dans son ensemble. Parmi les 10 pays enquêtés, 1 pays (Cabo Verde) estime n'avoir aucune connaissance, 3 pays (Burkina Faso, Gambie et Ghana) disposent de connaissances faibles et 4 (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Niger et Togo) disposent de connaissances jugées partielles. Seulement 2 pays (Nigéria et Guinée Bissau) estiment disposer totalement des connaissances nécessaires dans l'utilisation du CAWI. Une telle situation illustre que l'approche CAWI n'est pas maîtrisée dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Graphique 13 : Etat des connaissances dans l'utilisation du CAPI



Graphique 12 : Connaissances dans l'utilisation du CAWI



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

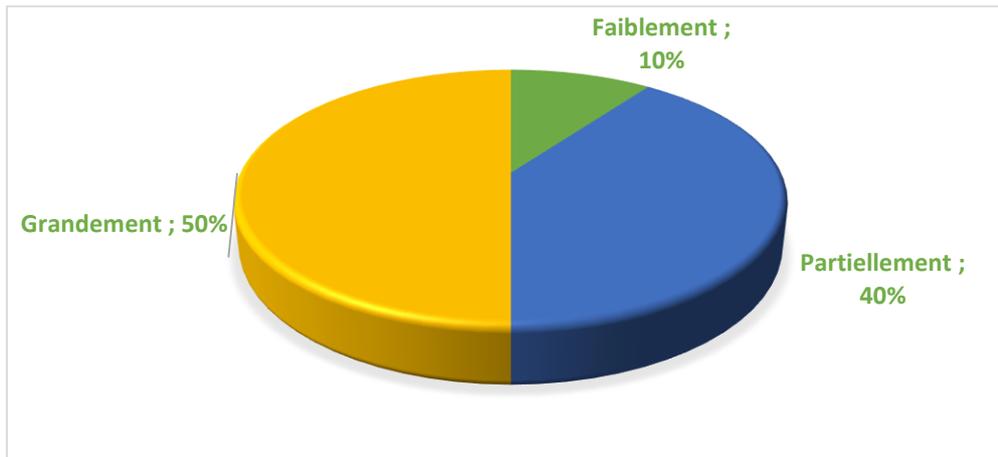
⁵ CAPI = Computer assisted personal interviewing

⁶ CAWI = Computer assisted Web interviewing

- **Analyse du besoin en termes de ressources humaines qualifiées pour assurer le suivi-évaluation des ODD et l'Agenda 2063**

La moitié des pays jugent leurs capacités en ressources humaines qualifiées partielles et faibles pour permettre le suivi-évaluation conséquent des ODD et l'Agenda 2063. Le pays qui juge la capacité faible est la Guinée Bissau. Le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Niger et la Sierra Leone sont les pays qui jugent leurs capacités en ressources humaines partielles.

Graphique 14 : Disponibilité en ressources humaines qualifiées dans l'INS



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

IV.4.2. Capacités financières et logistiques

Cette partie analyse la disposition d'un fonds/d'une ligne budgétaire, le respect des engagements de l'Etat, la stabilité des ressources de l'Etat, le gap financier nécessaire pour couvrir le suivi-évaluation des ODD, l'autonomie du pays en matière de financement de la statistique ainsi que l'analyse du besoin en termes d'équipements et de logistiques pour assurer le suivi-évaluation des ODD.

- **Disposition d'un fonds de développement de la statistique /d'une ligne budgétaire**

Un nombre limité de pays dispose d'un fonds de développement de la statistique dans les états de l'Afrique de l'Ouest. En effet, sur les 10 pays enquêtés, seulement 30% soit 3 pays disposent d'un fonds de développement de la statistique. Il s'agit du Burkina Faso⁷, de la Gambie et de la Sierra Leone⁸.

Parmi ces pays, seule la Gambie a donné des informations sur le montant du fonds de développement de la statistique consigné dans le tableau ci-dessous.

⁷ Il s'agit d'un compte d'affectation spéciale logé au trésor

⁸

Tableau 6 : Montant alloué et prévision au fonds de développement de la statistique de la Gambie (En \$US)

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Montant	68 040	103 710,5	98 561,78	68 040	68 040

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

S'agissant de l'existence d'une ligne budgétaire allouée au financement de la statistique, certains pays ne disposent ni de fonds, ni de lignes budgétaires, destinés au financement de la statistique. Sur 7 pays ne disposant pas de fonds, 3 (Guinée Bissau, Niger et Togo) ne disposent pas non plus d'une ligne budgétaire allouée au financement de la statistique.

Graphique 16 : Situation de l'existence d'un fonds de développement de la statistique



Graphique 15 : Situation de l'existence d'une ligne budgétaire pour le financement de la statistique



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Parmi les pays qui disposent d'une ligne budgétaire, seuls le Nigéria et le Cabo Verde ont renseigné les montants qui sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Montant alloué et prévision à la ligne budgétaire pour le développement de la statistique (en \$ US)

Pays	2016	2017	2018	2019
NIGERIA	2 045,1	2 886,0	3 866,0	3 866, 0
Cabo Verde	-	-	7 415,5	4 042,4

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

- **Analyse des ressources financières allouées au développement de la statistique**

Dans certains pays, les engagements en matière de financement de la statistique ne sont pas respectés. En effet, certains taux de décaissement au profit du développement de la statistique apparaissent relativement faibles, comme illustré dans le tableau ci-après.

Tableau 8: Evolution des taux de décaissement des ressources au profit de l'INS par le budget national de 2016 à 2018 (en pourcentage)

Pays	Burkina Faso	Guinée Bissau	Cabo Verde	Togo	Cote d'Ivoire	Gambie	Niger	Sierra Leone	Ghana	Nigeria
2016	100	30	ND	81,8	ND	ND	100	ND	ND	100
2017	100	0	ND	68,4	ND	ND	100	ND	ND	100
2018	100	193,3	ND	114,7	ND	ND	21,3	ND	ND	100

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

- **Examen de l'exécution des budgets alloués à la statistique**

L'examen de la situation des quelques pays dont les données sont disponibles montre une faiblesse des taux d'exécution sur certaines années. En effet, certains taux sont inférieurs au seuil acceptable de 80%.

Tableau 9 : Evolution des taux d'exécution des budgets alloués aux INS de 2016 à 2018 (en pourcentage)

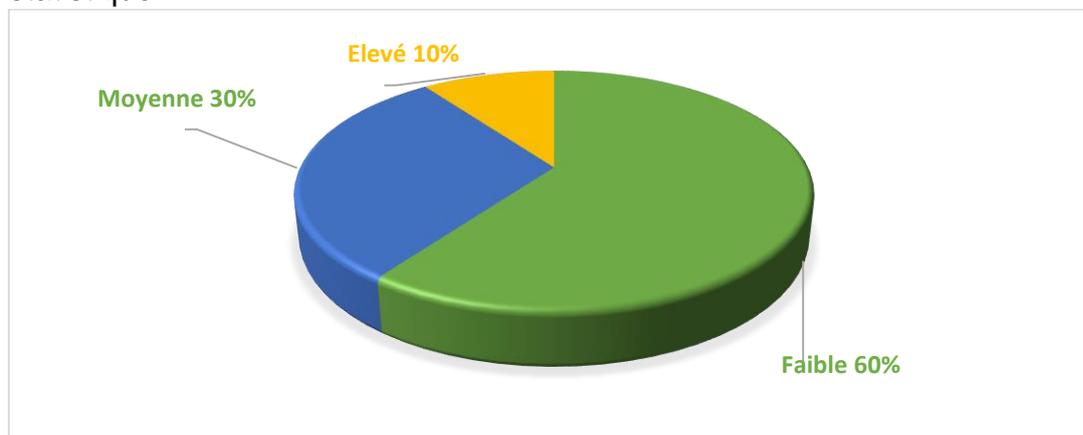
Pays	Burkina Faso	Guinée Bissau	Cap Vert	Togo	Cote d'Ivoire	Gambie	Niger	Sierra Leone	Ghana	Nigeria
2016	100	100	ND	70,8	ND	ND	ND	ND	ND	86,8
2017	101	ND	ND	120,7	ND	ND	ND	ND	ND	92,2
2018	100,4	99,1	ND	62,77	ND	ND	ND	ND	ND	84,6

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

- **Autonomie du pays en matière de financement de la statistique**

L'autonomie des Etats de l'Afrique de l'Ouest en matière de financement de la statistique est très faible. Sur 10 pays enquêtés, l'autonomie en matière de financement de la statistique est jugée faible par 6 pays, moyenne par 3 pays et totale par un seul. Cela s'explique notamment par la pléthore de besoins auxquels l'Etat fait face. Cette situation peut également illustrer le fait que la statistique n'est pas une priorité dans les différents pays.

Graphique 17 : Situation de l'autonomie des pays en matière de financement de la statistique

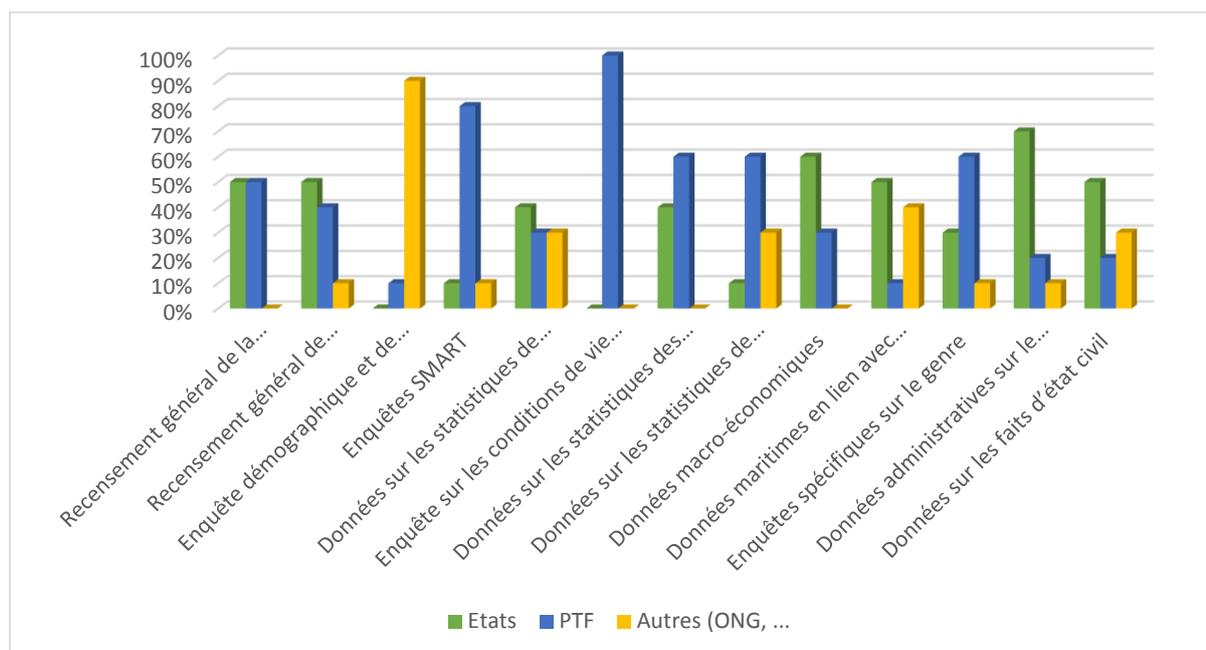


Source : Auteur à partir des résultats d'enquête

L'analyse du financement par type d'enquête confirme la faible autonomie des Etats de l'Afrique de l'Ouest dans le financement de la statistique. En effet, dans sept (7) opérations sur treize (13), il ressort un nombre plus important de pays dans lesquels le financement des opérations est dominé par les PTF et les ONG.

A titre d'exemple, pour l'enquête sur les conditions de vie des ménages, le financement est dominé par les PTF dans 9 pays sur 10.

Graphique 18 : Principales opérations de collectes des données par principales sources de financement



Source : Auteur à partir des résultats d'enquête

- **Coûts de réalisation des opérations additionnelles de collecte de données pour combler le gap de besoin de statistiques pour le suivi-évaluation des 232 indicateurs ODD y compris agenda 2063**

Comblé le gap de données statistiques pour assurer le renseignement convenable des 232 indicateurs ODD y compris l'Agenda 2063 nécessitera selon les pays, des besoins relativement importants. A titre illustratif, les montants varient entre 340 000 et 280 millions de dollars US.

Tableau 10 : Montant total pour combler le gap de besoin de statistiques pour le suivi-évaluation des 232 indicateurs ODD y compris agenda 2063 (en milliers de \$US)

Pays	Montant
Burkina Faso	ND
Guinée Bissau	ND
Cabo Verde	16 477,7
Togo	511,1
Cote d'Ivoire	ND
Gambie	20 866,9
Niger	4 621,1

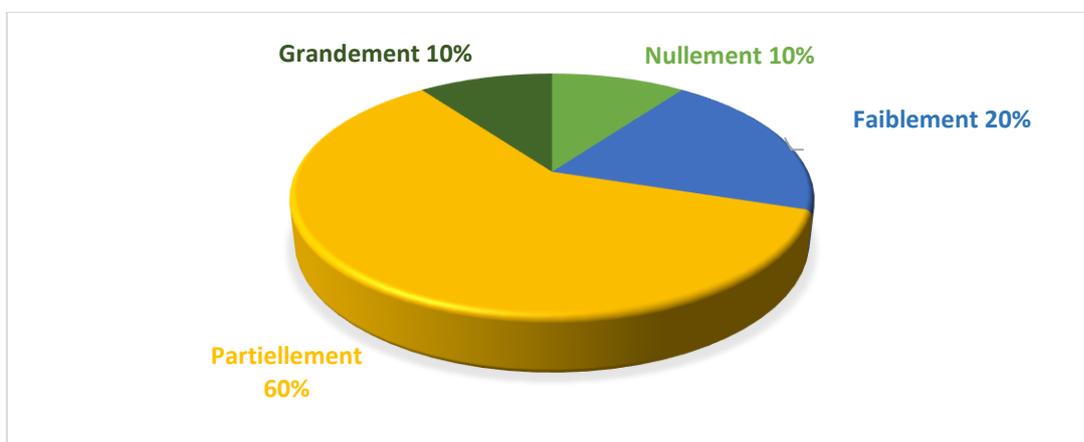
Sierra Leone	342,9
Ghana	ND
Nigeria	277 777,8

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

- **Analyse de la disponibilité des équipements et de la logistique pour assurer le suivi-évaluation des ODD y compris l'agenda 2063.**

La capacité des pays de l'Afrique de l'Ouest en matière de logistique et d'équipements ne sera pas à mesure de permettre la collecte des données pour assurer le suivi-évaluation des ODD y compris l'agenda 2063. Sur 10 pays enquêtés, la capacité des pays en matière d'équipement et logistique a été jugée nulle pour un pays, faible pour 2 pays, moyenne pour 6 pays, et totale pour 1 pays.

Graphique 19 Situation de la disponibilité en équipements et logistique



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

V. Dispositif de pilotage du suivi-évaluation des ODD et de l'Agenda 2063 : Etats des lieux et défis

Cette partie examine les dispositifs institutionnels en vigueur dans chaque pays pour le suivi-évaluation des ODD et de l'Agenda 2063, la planification et organisation du reporting, la situation de la production des rapports et se termine par une proposition de schéma organisationnel et les principaux défis.

V.1. Dispositifs institutionnels pour le suivi-évaluation des ODD et agenda 2063

Excepté le Cabo Verde, l'ancrage institutionnel du suivi-évaluation des ODD et de l'Agenda 2063 est assuré par le même ministère et institution, ce qui est de nature à favoriser l'établissement de rapport intégré et cohérent conformément aux prescriptions du cadre de développement ONU-UA.

Tableau 11 : Ancrage institutionnel du suivi évaluation des ODD et de l'Agenda 2063 par pays

N°	Pays	ODD	Agenda 2063
1	Burkina Faso	Ministère en charge du développement	Ministère en charge du développement
2	Guinée Bissau	Ministère en charge du développement	Ministère en charge du développement
3	Cabo Verde	Ministère en charge des finances	Ministère des Affaires Etrangères
4	Togo	Ministère en charge du développement	Ministère en charge du développement
5	Côte d'Ivoire	Ministère en charge du développement	Ministère en charge du développement
6	Gambie	Ministère en charge des finances	Ministère en charge des finances
7	Niger	Ministère en charge du développement	Ministère en charge du développement
8	Sierra Leone	Ministère en charge du développement	Ministère en charge du développement
9	Ghana	Présidence	Présidence
10	Nigeria	Ministère en charge du développement	Ministère en charge du développement

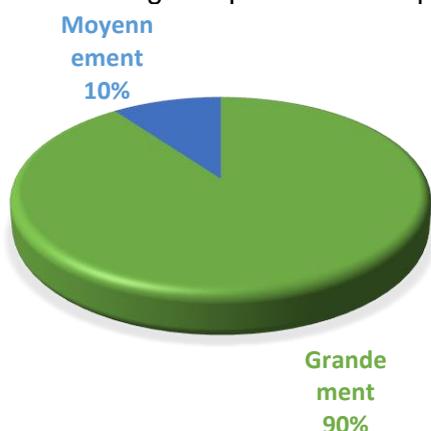
Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Dans la plupart des pays, il ressort qu'il y a une forte cohérence entre les ODD et les domaines d'intervention de la structure technique qui a en charge leur évaluation. En effet, 90% des pays enquêtés estiment que les structures actuelles qui produisent le rapport ODD sont les mieux indiquées. La situation est jugée moyenne au Togo.

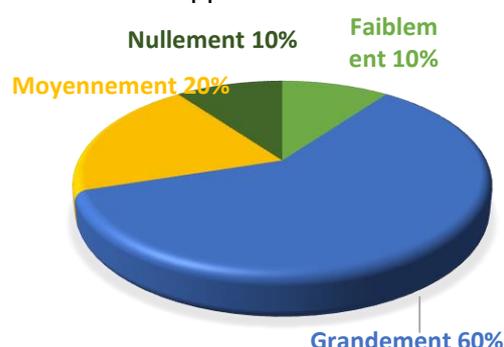
Cependant, pour l'Agenda 2063, suivant les pays, quelques insuffisances demeurent dans le choix de la structure en charge du suivi-évaluation de ce référentiel. En effet, seulement 60% des pays estiment judicieux le choix de la structure en charge de suivi-évaluation de l'Agenda 2063 contre 20% (Togo et Sierra Leone) qui le jugent moyen, 10% (Nigeria) qui le juge faible et 10% nul (Cabo Verde).

La différence d'appréciation de la pertinence de la structure technique en charge du suivi-évaluation entre les ODD et l'Agenda 2063 pourrait s'expliquer notamment par le fait que dans certains pays, les deux référentiels sont gérés par des directions techniques différentes.

Graphique 20 : Perception des pays sur la cohérence entre ODD et les missions de la structure en charge de produire les rapports



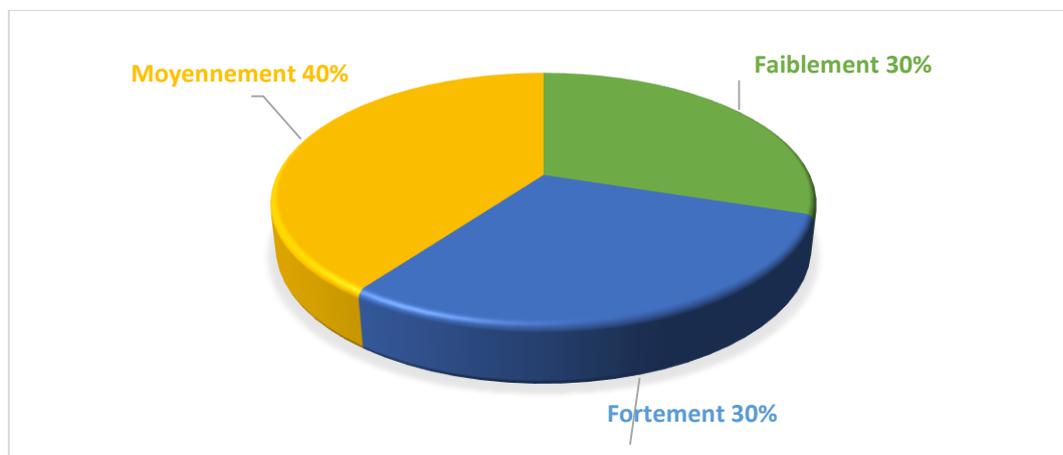
Graphique 21 : Perception des pays sur la cohérence entre l'Agenda 2063 et les missions de la structure en charge de produire des rapports



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Le dispositif institutionnel en vigueur dans les pays de l'Afrique de l'Ouest pour le suivi-évaluation des ODD et agenda 2063 est faiblement défini dans son ensemble. En effet, sur les 10 pays enquêtés, il ressort que 30% estiment que le Dispositif National de Suivi-Evaluation (DNSE) est bien défini et organisé contre 40% qui le jugent moyen et 30% faible.

Graphique 22: Perception du dispositif national de suivi-évaluation des ODD et l'Agenda 2063



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Cette situation s'expliquerait par l'existence de conflits de compétences entre INS et les directions de planification, l'absence d'actes (arrêtés, lois, décrets, etc.) qui organisent le suivi-évaluation et la non prise en compte de certaines structures dans le dispositif organisationnel.

Par rapport à l'absence d'acte organisant le suivi-évaluation, jusqu'à présent, soit 4 et 6 ans après l'adoption des ODD et de l'Agenda 2063 respectivement, très peu de pays ont formalisé à travers des actes officiels le dispositif de suivi évaluation des deux Agendas à travers des arrêtés, des décrets, etc. Sur les 10

pays enquêtés, seuls 2 pays (Ghana et Sierra Leone) affirment avoir mis en place un dispositif de suivi évaluation des ODD et de l'Agenda 2063 par un acte officiel. Cette situation peut contribuer à fragiliser le processus, car en l'absence de tels actes, les acteurs pourraient ne pas se sentir engagés.

V.2. Planification, organisation et situation de la production des rapports

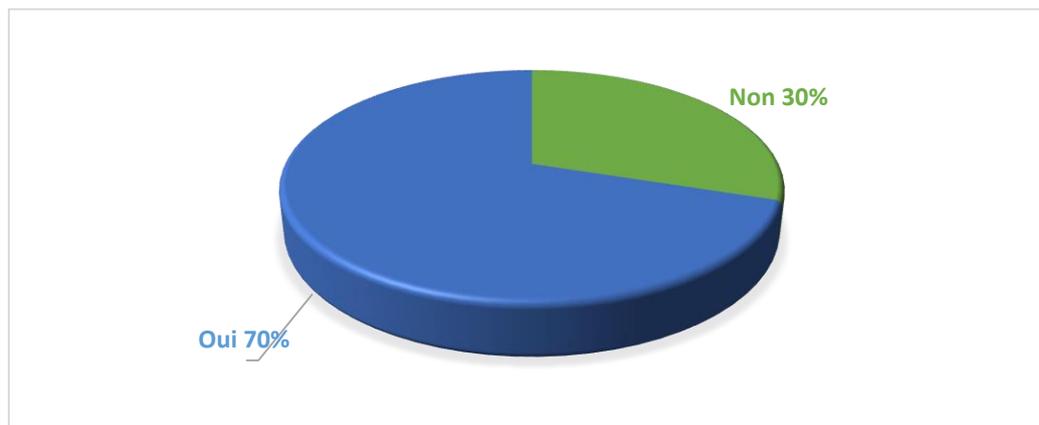
- **Planification et organisation**

Certains pays ne disposent pas d'un document encadrant et organisant le suivi-évaluation des ODD et des Agendas 2063. Aussi les pays qui en disposent relèvent des faiblesses relatives à l'identification des acteurs et de leurs rôles, dans la fixation des délais de production des données, de traitement de l'information, de production, de validation et de diffusion des rapports.

En effet, sur les dix (10) pays, 30% ne disposent pas d'un document définissant les acteurs, leur rôle et les délais de transmission des rapports. Parmi les 70% qui affirment détenir cet outil de cadrage, la plupart le trouve insuffisant. En effet, ces documents de cadrage prendraient insuffisamment en compte les acteurs et leurs rôles, de même que les délais de production des données, de traitement de l'information, de production, de validation et de diffusion des rapports.

Dans certains pays, le dispositif de suivi-évaluation des ODD est intégré à celui du plan national de développement. Le problème généralement rencontré à ce niveau est le suivi exhaustif et détaillé des indicateurs ODD. En effet, juste quelques indicateurs ODD sont passés en revue et il n'est pas sûr que le format de représentation puisse aider pour le suivi au niveau régional. Aussi, le rapport de suivi des ODD continue à être produit et validé en dehors du dispositif de suivi du plan national de développement.

Graphique 23 : Existence d'un document national qui consigne le SSE



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

La périodicité de production des rapports diffère d'un Agenda de développement à l'autre mais aussi d'un pays à l'autre ; ce qui complique également la production d'un rapport intégré et cohérent à l'échelle pays et à l'échelle régionale. La périodicité prévue pour la production du rapport sur les ODD est annuelle pour 80% des pays enquêtés et biennale pour 20% des enquêtés. En ce

qui concerne l'Agenda 2063, la périodicité est annuelle pour 70% des pays, biennale pour 10% des pays, triennale pour 10% des pays et quinquennale pour 10% des pays.

Aussi, la plupart des pays ne respectent pas les délais de production des rapports prévus par le cadre de développement UA/ONU. En effet, selon les pays les délais varient d'un à 5 ans, alors que le cadre de développement a défini un délai harmonisé de deux (2) ans pour la production de rapports conjoints.

Graphique 25 : Situation des périodicités de production de l'Agenda 2030



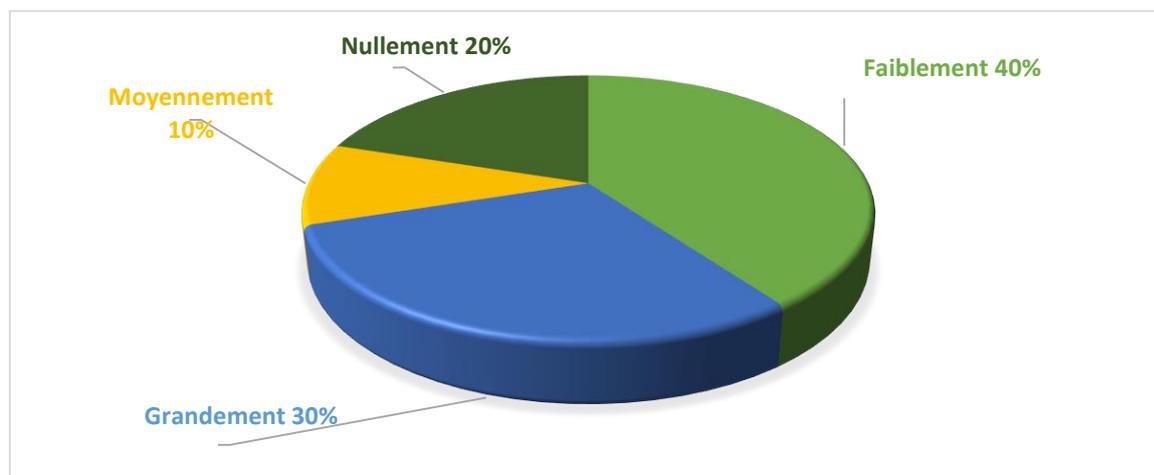
Graphique 24 : Situation des périodicités de production de l'Agenda 2063



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Les calendriers de productions des structures productrices des données en particulier les INS, et celles chargées de la production des rapports ODD et Agenda 2063 sont faiblement synchronisés ; ce qui n'est pas susceptible de favoriser des données actualisées pour répondre au besoin de production des rapports. En effet, 60% des pays enquêtés estiment que l'agenda de la structure en charge des rapports ODD est faiblement et nullement harmonisé avec celui de l'INS et des secteurs de production de statistiques.

Graphique 26 : Perception de l'harmonisation du calendrier des INS avec la structure en charge des ODD



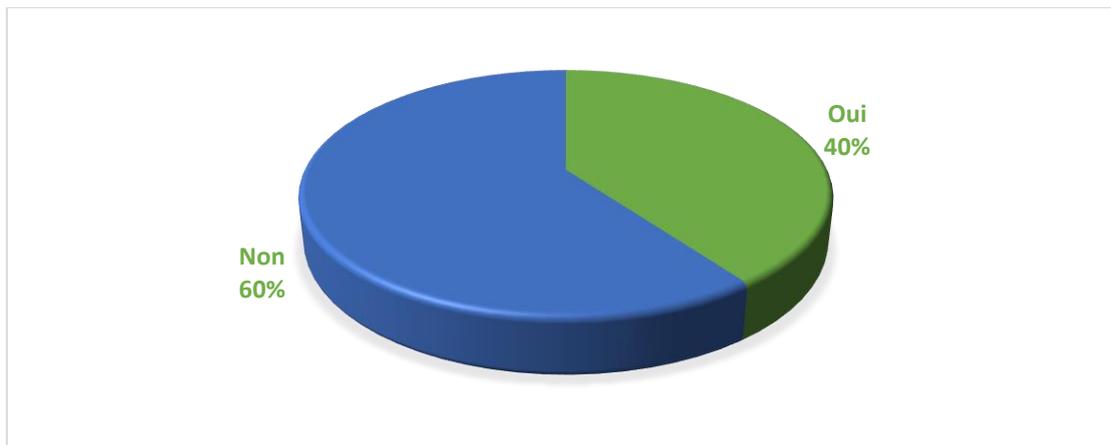
Source : Auteur à partir des données de l'enquête

- **Situation de la production des rapports ODD et Agenda 2063**

Plus de la moitié des pays enquêtés ne produit pas un seul rapport intégré et cohérent conformément au cadre de développement ONU-UA. 60% des pays enquêtés continuent de réaliser des rapports séparés pour l'Agenda 2030 et celui de 2063. Il s'agit du Burkina Faso, du Cap Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Sierra Leone et du Nigéria.

Cependant, l'enquête révèle que sur les 6 pays produisant les rapports séparés, seul le Burkina Faso n'a pas prévu une initiative dans ce sens.

Graphique 27 : Situation des pays produisant un rapport intégré des deux agendas

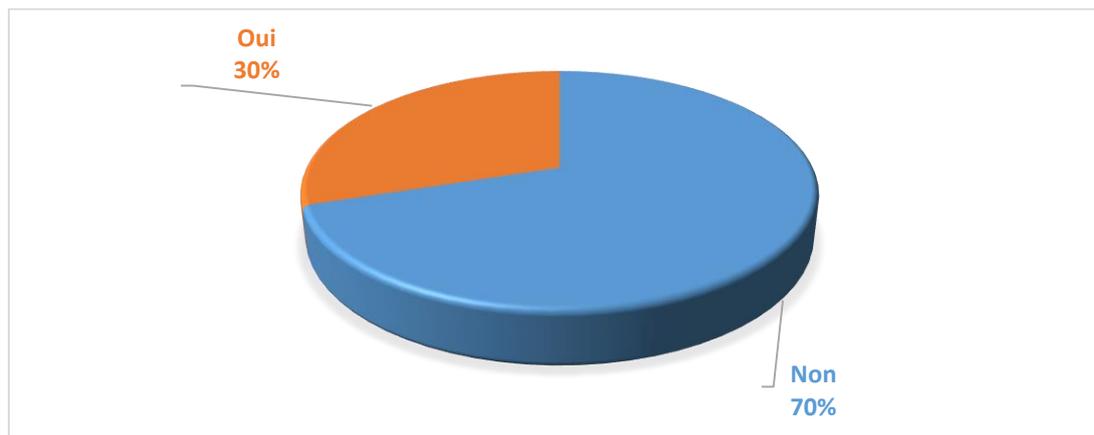


Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Contrairement à l'Agenda 2063, la plupart des pays ont produit un rapport de suivi-évaluation des ODD. Sur la période 2015-2019, à l'exception de la Guinée Bissau, l'ensemble des pays enquêtés a produit un rapport sur la mise en œuvre des ODD. La non production de rapport par la Guinée Bissau s'explique par le fait que le processus d'alignement du référentiel national aux ODD vient d'être validé au niveau technique.

S'agissant de l'Agenda 2063, il ressort que seuls 30% des pays enquêtés ont élaboré un rapport de suivi-évaluation de ce référentiel de développement au cours de la période 2016-2018. La non production de rapport par la majorité des pays (70%) s'expliquerait notamment par la non disponibilité des ressources financières et le faible engagement des acteurs du développement.

Graphique 28 : Situation de la production des rapports de l'agenda 2063



Source : Auteur à partir des données de l'enquête

V.3 Proposition de schéma organisationnel

Après avoir présenté les fondements qui justifient l'architecture organisationnelle, le schéma organisationnel sera présenté dans ses principales fonctions.

V.3.1. Fondements du schéma organisationnel

Le schéma organisationnel adéquat de suivi-évaluation des ODD et de l'Agenda 2063 doit pouvoir se fonder sur les prescriptions du cadre de développement ONU / UA ainsi que les meilleures pratiques dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et dans les autres pays.

Les principes importants du cadre de développement à prendre en compte dans le dispositif organisationnel du suivi des deux (2) agendas sont :

- (i) La production d'un rapport intégré pour les deux agendas afin de rationaliser les ressources humaines, matérielles et financières disponibles ;
- (ii) Le caractère inclusif et participatif de toutes les parties prenantes concernées afin de susciter l'intérêt de tous ;
- (iii) La sensibilité au genre et l'attention particulière aux plus vulnérables afin d'impliquer toutes les composantes les plus défavorisées de la population ;
- (iv) L'adaptation aux contextes nationaux afin de profiter des forces des dispositifs existants et rationaliser le suivi-évaluation ;
- (v) L'ouverture pour tirer parti des opportunités de l'environnement, des bonnes pratiques des autres pays et favoriser le suivi à l'échelle régionale et internationale.

L'expérience des autres pays comme le Rwanda et l'Ouganda donne également un certain nombre de bonnes pratiques qui pourraient être capitalisées dans le cadre de la formulation du dispositif organisationnel du suivi des ODD et de l'Agenda 2063.

L'examen du cas du Rwanda révèle une forte implication du parlement dans le dispositif du suivi-évaluation des ODD. Aussi, il ressort un leadership de haut niveau assuré par le Président de la République.

Encadré 1 : Expérience du Rwanda en matière de suivi des ODD

Le Rwanda a mis au point un mécanisme de surveillance et de coordinations nationales et infranationales dans le but de faciliter l'intégration et la mise en œuvre des ODD.

Au sommet de l'architecture institutionnelle des ODD, l'Assemblée nationale et le Sénat assurent la surveillance globale et exigent un compte-rendu de la mise en œuvre des ODD.

Le gouvernement fournit l'orientation stratégique et approuve le financement des priorités des ODD. En outre, des retraites annuelles des responsables (Umushyikirano), dirigées par le Président de la République, sont organisées pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du progrès.

Au niveau sectoriel, la coordination est effectuée par des grappes ministérielles qui rassemblent les départements représentant les secteurs pertinents des ODD.

Au niveau du district, la coordination est assurée par les conseils de district et les foras d'action conjointe de développement.

Source : OMD-Agenda 2063/ODD Rapport de transition 2016.

Au niveau de l'Ouganda, la bonne structuration du suivi-évaluation peut être mise en évidence. Un cadre de coordination des ODD a été mis en place comprenant un niveau technique et politique. On note également un haut niveau de représentation politique assuré par le Premier Ministre et une bonne implication des différents acteurs.

Encadré 2 : Expérience de l'Ouganda en matière de suivi des ODD

Pour assurer une approche intégrée de la mise en œuvre, l'Ouganda a mis en place un Cadre de coordination des ODD à trois niveaux avec une représentation politique et technique.

Le Comité de coordination des politiques des ODD (PCC), une entité politique présidée par le Premier ministre, se trouve au sommet du Cadre de coordination.

Le PCC est soutenu par deux comités techniques : le Comité directeur de la coordination de la mise en œuvre des ODD (CSC) et le Comité de coordination de la mise en œuvre technique des ODD (TCC).

Le CSC est présidé par le chef de la fonction publique et le secrétaire du gouvernement et regroupe des représentants des partenaires au développement, des organisations de la société civile et du secteur privé. Ce comité siège tous les quatre mois pour examiner les progrès réalisés et formuler des recommandations au PCC.

Le Comité de coordination de la mise en œuvre technique des ODD est présidé par le Secrétaire permanent du premier ministre et regroupe des agents techniques de l'administration publique, des partenaires au développement, des organisations de la société civile et du secteur privé. Le comité se réunit chaque trimestre pour examiner les rapports des groupes de travail techniques qui seront soumis à l'examen du CSC. Le cadre est soutenu par les cinq groupes de travail technique sur les ODD suivant : i) la coordination, le suivi et les rapports ; ii) les données ; iii)

la planification ; iv) la mobilisation des ressources et v) la communication et sensibilisation (Gouvernement ougandais, 2016).

Source : OMD-Agenda 2063/ODD Rapport de transition 2016.

V.3.2. Schéma organisationnel type proposé

Le schéma organisationnel proposé s'appuie sur un certain nombre d'organes et d'instances ainsi que sur des acteurs. Les organes et instances sont constitués par le comité technique national de l'évaluation des agendas 2030 et 2063, le comité national de pilotage de l'évaluation des agendas 2030 et 2063, le conseil des ministres, l'Assemblée Nationale.

Le comité technique national de l'évaluation des agendas 2030 et 2063 :

Le CTNE/Agenda 2030 et 2063 sera l'organe administratif et technique de coordination et d'impulsion des réformes, en appui au CNP/ Agenda 2030 et 2063. Il est composé des structures techniques centrales et déconcentrées ainsi que les représentants des PTF. Il sera principalement chargé : (i) de réaliser les travaux nécessaires au suivi et à l'évaluation globaux de la mise en œuvre des Agendas 2030 et 2063, (ii) d'élaborer les rapports et examens volontaires de mise en œuvre des deux (02) agendas.

Le comité national de pilotage de l'évaluation des agendas 2030 et 2063 :

Le CNP/Agendas 2030 et 2063 regroupera des représentants du gouvernement, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des PTF, sous la présidence du Premier ministre. Il aura pour missions : (i) de superviser la mise en œuvre globale des agendas 2030 et 2063, à l'aide des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet, (ii) de donner les directives au comité technique national de l'évaluation des agendas 2030 et 2063, pour la conduite des actions qui leur incombent et l'élaboration des produits nécessaires à en apprécier l'impact, (iii) de décider de la réalisation des études à caractère général ou spécifique nécessaires à l'approfondissement des orientations et (iv) de veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de suivi et d'évaluation des agendas 2030 et 2063.

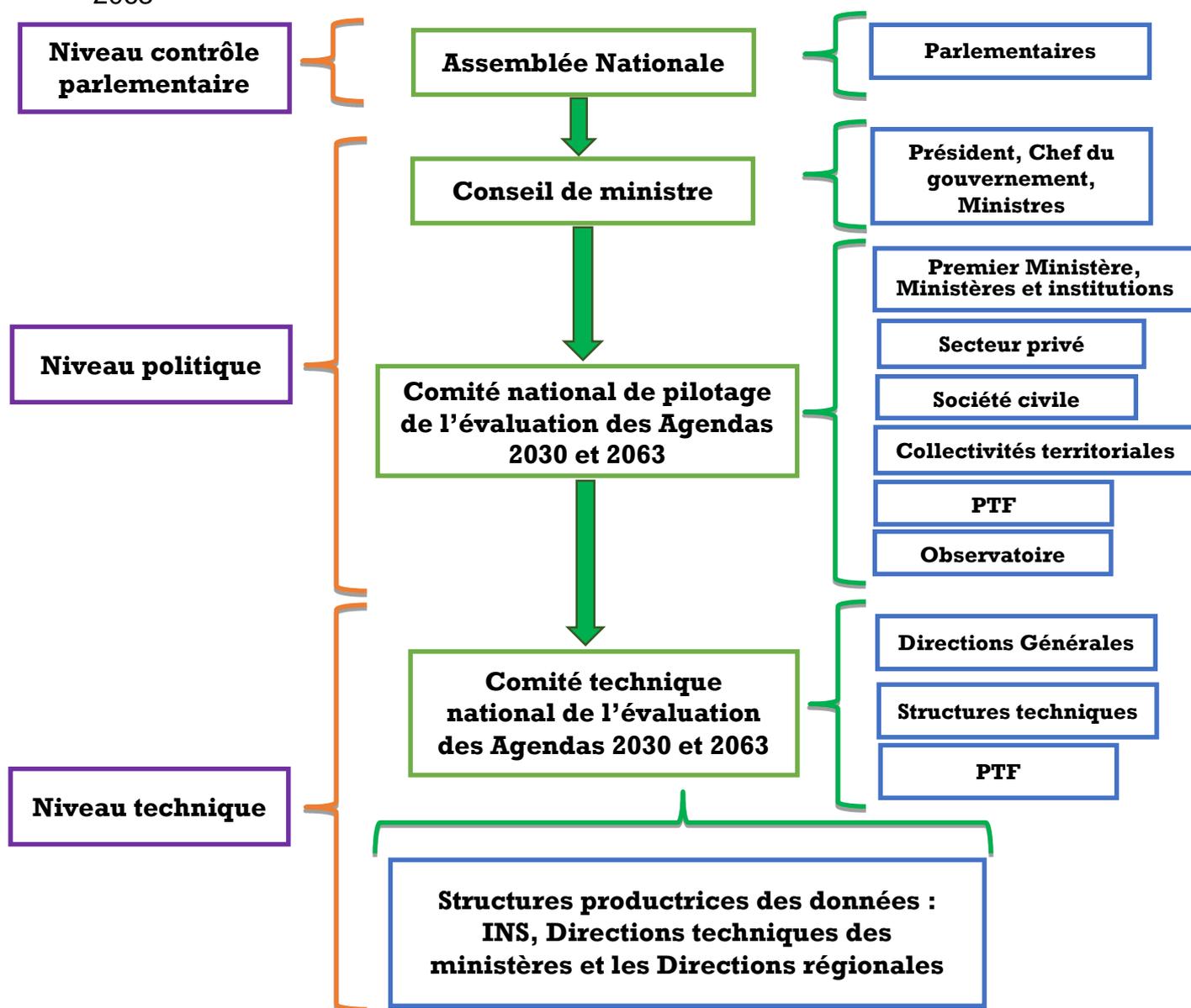
Le conseil des ministres :

Le Conseil des ministres est chargé de donner des orientations stratégiques et d'approuver des plans de financement et de mise en œuvre du suivi-évaluation des deux Agendas. Il adopte les rapports de suivi-évaluation intégrés des deux Agendas.

L'Assemblée Nationale :

L'Assemblée Nationale a pour mission la surveillance des progrès, l'approbation des plans et budgets entrant dans le cadre du suivi-évaluation des deux agendas.

Schéma 4 : Architecture organisationnelle du suivi et évaluation des agendas 2030 et 2063



Source : Auteur

Nota Bene : en fonction des pays, ce dispositif pourra s'intégrer harmonieusement dans le dispositif national des plans et politiques existant.

VI. Principaux défis et recommandations

Les défis à relever portent aussi bien sur l'organisation des Systèmes Statistiques Nationaux (SSN) que sur l'organisation du suivi-évaluation des deux agendas.

VI.1. Défis liés à l'organisation des Systèmes Statistiques Nationaux

En matière d'organisation des Systèmes Statistiques Nationaux, les principaux défis identifiés ont trait à la faible régularité dans la production des données statistiques, à la faiblesse relative à l'accessibilité des données statistiques, à l'insuffisance des

capacités humaines pour assurer la collecte des données et à l'insuffisance des ressources financières et de la logistique.

Défi lié à la faible régularité dans la production des données statistiques. Il ressort des analyses qu'un grand nombre d'opérations de collecte des données ne sont pas assurées de manière régulière. Aussi, les retards accusés dans la production des données statistiques par rapport aux délais prescrits apparaissent relativement longs ; rendant obsolètes ou caduques les données disponibles et qui continuent d'être utilisées.

Défi lié à la faiblesse relative à l'accessibilité des données statistiques. Dans certains pays, l'accessibilité globale est jugée moyenne. Aussi, bien que des sites web soient disponibles dans la plupart des pays enquêtés, ils se caractérisent par une faiblesse de leur mise à jour. En plus, la source principale de diffusion d'un certain nombre de données reste les supports physiques (version papier).

Défi lié à l'insuffisance des capacités humaines pour assurer la collecte des données afin de couvrir les indicateurs ODD et Agenda 2063. L'enquête a révélé une faiblesse des effectifs du personnel professionnel des Instituts Nationaux de la Statistique qui ne leur permettra pas de fournir à temps les données nécessaires au suivi-évaluation des deux agendas. En outre, le niveau de maîtrise des nouvelles méthodes de collecte, de traitement et diffusion des données (CAPI, CAWI) par le personnel statisticien est dans son ensemble, relativement faible.

Défi lié à l'insuffisance des ressources financières et de la logistique pour permettre la collecte des données. L'autonomie des différents Etats en matière de financement de la statistique est apparue relativement faible. En effet, la plupart des opérations de collecte des données est assurée par les partenaires techniques et financiers. Il est ressorti également que les engagements de l'Etat en matière de financement de la statistique ne sont souvent pas respectés. En outre, dans certains Instituts Nationaux de la Statistique, les taux d'exécution ressortent relativement faibles ; ce qui traduit entre autres, des difficultés de planification et/ou d'absorption du budget.

VI.2. Défis liés à l'organisation du suivi-évaluation des deux agendas.

Les défis liés à l'organisation du suivi-évaluation des deux agendas sont relatifs à la faiblesse du dispositif organisationnel et institutionnel, à la faiblesse de la planification en matière de suivi-évaluation des deux agendas et à la disponibilité des ressources.

Défi lié à la faiblesse du dispositif organisationnel et institutionnel. Il est noté l'absence d'un texte officiel mettant en place le dispositif organisationnel et institutionnel de suivi-évaluation des ODD et agenda 2063 dans la plupart des pays.

Aussi, dans certains pays, les structures en charge de la production des deux agendas sont différentes. Il ressort également une faible adéquation entre les missions des structures en charge de produire les rapports des deux agendas et les missions de suivi-évaluation.

En outre, beaucoup de pays n'ont pas encore internalisé certaines prescriptions de cadre de développement UA/ONU relatives à la production d'un rapport intégré et cohérent des deux agendas de même que la périodicité biennale de production des rapports de mise en œuvre.

Défi lié à la faiblesse de la planification en matière de suivi-évaluation des deux agendas. Les analyses ont révélé que les calendriers des Instituts Nationaux de la Statistique, des départements sectoriels et des structures en charge de la production des rapports ODD et Agenda 2063 ne sont pas synchronisés. Cette situation ne favorisera pas la disponibilité des données et la production des rapports à temps.

Défi lié à la disponibilité des ressources. En l'absence des ressources financières, les dispositifs organisationnels et institutionnels mis en place ont du mal à fonctionner.

Tableau 12 : Les principaux défis et recommandations

N°	Défis	Recommandations
Les défis liés à l'organisation des Systèmes Statistiques Nationaux		
1	Défi lié à la faible régularité dans la production des données statistiques.	Résoudre le problème lié à l'insuffisance des ressources financières pour permettre la collecte des données
2	Défi lié à la faiblesse relative à l'accessibilité des données statistiques	Améliorer les conditions d'accessibilité techniques. Mettre à jour les sites web des INS et des autres structures de production de données
3	Défi lié à l'insuffisance des capacités humaines pour assurer la collecte des données afin de couvrir les indicateurs ODD et Agenda 2063.	Evaluer les besoins des INS en professionnels statisticiens Elaborer un plan pluriannuel de recrutement de professionnels statisticiens. Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités techniques du personnel statisticien, prenant en compte les nouvelles approches de collecte, de traitement et de diffusion des données.
4	Défi lié à l'insuffisance des ressources financières et de la logistique pour permettre la collecte des données.	Faire un plaidoyer auprès des gouvernements pour le respect des engagements en matière de financement de la statistique. Faire un plaidoyer en vue de la création de fonds de développement de la statistique afin de stabiliser le financement des opérations de collecte des données. Renforcer les capacités des INS en matière de gestion budgétaire afin d'améliorer les taux d'absorption des crédits budgétaires.
Les défis liés à l'organisation du suivi-évaluation des deux agendas.		
1	Défi lié à l'incapacité de renseignement de plusieurs indicateurs ODD en lien notamment avec la gouvernance et la sécurité, les océans et les mers,	Affiner par pays la liste des indicateurs ODD présentant des risques de non renseignement Définir une méthodologie et des normes de la mesure de ces indicateurs. Mettre en place des bases des données fédératrices

N°	Défis	Recommandations
	l'éducation, l'environnement, etc.	
2	Défi lié à faiblesse du dispositif organisationnel et institutionnel.	Mettre en place dans chaque pays, un cadre harmonisé de suivi-évaluation des agendas 2030 et 2063 Intégrer les prescriptions du cadre de développement UA/ONU relatifs à la production d'un rapport intégré et cohérent ainsi qu'au respect de la périodicité de la production des rapports.
3	Défi lié à la faiblesse de la planification en matière de suivi-évaluation des deux agendas.	Synchroniser les calendriers de production de données des INS et des structures sectorielles avec les besoins de production des rapports ODD et Agenda 2063.
4	Défi lié à la disponibilité des ressources.	Mutualiser les synergies dans le cadre de l'élaboration de rapports ODD et Agenda 2063 avec celui du référentiel national de développement. Mettre en place une ligne budgétaire spécifique pour assurer le suivi-évaluation conjoint des Agendas 2030 et 2063.

Source : Auteur

Conclusion

La présente étude visait à analyser les capacités et dispositifs des quinze (15) pays de l'Afrique de l'Ouest pour l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063. Il s'est agi de faire l'état des lieux des capacités des systèmes statistiques nationaux, de l'organisation du dispositif de suivi-évaluation des agendas 2030 et 2063, d'identifier les défis majeurs et de proposer des recommandations pour une amélioration du dispositif.

Pour mener à bien cette analyse, une collecte des données a été réalisée auprès des 15 pays de l'Afrique de l'Ouest. Sur les 15 pays enquêtés, 10 ont répondu au questionnaire élaboré à cet effet. Le traitement des données collectées a abouti aux principales conclusions ci-après.

L'analyse de l'organisation des Systèmes Statistiques Nationaux dans les pays enquêtés a révélé que les SSN sont dans leur majorité organisés autour des INS qui assurent le rôle de producteur principal. Les SSN comportent un certain nombre d'atouts liés au schéma directeur de la statistique, à l'existence de plans de formation du personnel statisticien et de cadres juridiques encadrant la fonction statistique. Toutefois, des faiblesses ont été relevées et concernent notamment l'insuffisance du système de garantie de la qualité des données.

Du point de vue de la qualité des données produites, les insuffisances les plus importantes dans les 10 pays analysés sont perceptibles au niveau de l'accessibilité et de la régularité.

Sur la base de l'analyse de la régularité, il a été mis en évidence un gap informationnel par pays relativement important pour assurer le renseignement des indicateurs ODD et de l'Agenda 2063.

L'analyse des capacités humaines, financières et logistiques a révélé également une faiblesse de l'effectif de professionnels en statistique dans les pays, de même qu'une faiblesse des capacités dans les nouvelles méthodes de collecte, de traitement et de diffusion des données. Pour le cas spécifique de la capacité financière, l'analyse a révélé une faiblesse de l'autonomie des Etats en matière de financement de la statistique. Aussi, un grand nombre de pays ne dispose pas de fonds de développement de la statistique, ni de ligne budgétaire dédiée, ce qui contribue à renforcer l'instabilité du financement. S'agissant des questions logistiques, globalement les pays n'ont pas la capacité à même de permettre la collecte des données pour assurer le suivi-évaluation des ODD y compris l'agenda 2063.

S'agissant de l'examen du dispositif institutionnel de suivi-évaluation des ODD et de l'Agenda 2063, il est ressorti la faiblesse du dispositif organisationnel marquée par l'absence de texte encadrant le suivi-évaluation. La diversité des structures en charge du suivi-évaluation, la faible adéquation entre les missions des structures en charge de produire les rapports des deux agendas et les missions de suivi-évaluation.

Aussi, les prescriptions du cadre de développement UA/ONU relatives à la production d'un rapport intégré et cohérent des deux agendas de même que la périodicité biennale de production des rapports, n'ont pas encore été internalisés par les pays.

Au regard de ces insuffisances, un certain nombre de défis ont été mis en évidence. Concernant l'organisation des SSN les défis sont relatifs à (i) la faiblesse de l'organisation des Systèmes des Statistiques Nationaux, (ii) la faible régularité dans la production de données statistiques, (iii) la faiblesse relative à l'accessibilité des données statistiques, (iv) l'insuffisance des capacités humaines, et (v) l'insuffisance des ressources financières et de la logistique.

Pour le dispositif de suivi-évaluation des ODD et de l'Agenda 2063, les défis concernent la faiblesse du dispositif organisationnel et institutionnel, la faiblesse de la planification en matière de suivi-évaluation des deux agendas et la faible disponibilité des ressources.

Au regard de ces défis, un certain nombre de recommandations ont été formulées afin d'améliorer la disponibilité des données statistiques de qualité et d'assurer un suivi-évaluation efficace. Aussi, un schéma organisationnel répondant aux prescriptions du cadre de développement et des bonnes pratiques observées dans certains pays a été proposé.

Bibliographie

- Union Africaine (2017), Cadre de suivi et d'évaluation, lignes directrices pratiques relatives au suivi-évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre (2013-2023) de l'Agenda 2063
- Union Africaine (2014). Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons. Deuxième édition, version populaire, <http://archive.au.int/assets/images/agenda2063.pdf>
- Union Africaine (2013), Premier plan décennal de mise en œuvre (2013-2023) de l'Agenda 2063
- Nations Unies (2015) : Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Résolution A/RES/70/1)
- Nations Unies et Union Africaine (2018). Cadre union africaine-organisation des nations unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du programme de développement durable à l'horizon 2030
- CEA, UA, BAD, PNUD (2016) OMD-Agenda 2063/ODD Rapport de transition 2016 Vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique
- Union Africaine (2017). Profil des indicateurs de base guide pour les Etats membres
- Nations Unies (2016) Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Annexes :

Annexe 1 : Synthèse de l'analyse de l'assurance et l'intégrité

Pays	Etablissement des statistiques de manière impartiale	Sources et techniques de diffusion fondées sur des considérations statistiques	Identification claire des produits des organismes et des services statistiques	Exigence d'un avis préalable aux changements majeurs de méthodologie
Burkina Faso	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement
Guinée Bissau	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement
Cabo Verde	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement
Togo	Totalement	Totalement	Partiellement	Faiblement
Côte d'Ivoire	Totalement	Totalement	Partiellement	Totalement
Gambie	Totalement	Totalement	Totalement	Partiellement
Niger	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement
Sierra Leone	Totalement	Totalement	Totalement	Partiellement
Ghana	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement
Nigeria	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Annexe 2 : Situation de la régularité de réalisation des treize (13) principales opérations de collecte de données par pays

N°	Pays	Opérations de collecte des données régulières		Opérations de collecte des données non régulières		Pays non concernés		Total
		Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	
1	Burkina Faso	7	53,8	5	38,5	1	7,7	13
2	Guinée Bissau	4	30,8	9	69,2	0	0,0	13
3	Cabo Verde	10	76,9	3	23,1	0	0,0	13
4	Togo	7	53,8	6	46,2	0	0,0	13
5	Côte d'Ivoire	7	53,8	6	46,2	0	0,0	13
6	Gambie	6	46,2	6	46,2	1	7,7	13
7	Niger	9	69,2	3	23,1	1	7,7	13
8	Sierra Leone	8	61,5	5	38,5	0	0,0	13
9	Ghana	6	46,2	7	53,8	0	0,0	13
10	Nigeria	4	30,8	9	69,2	0	0,0	13

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Annexe 3 : Synthèse de la régularité dans la production des principales opérations de collecte des données

N°	Principales opérations de collecte de données	Pays à données régulières		Pays à données non régulières		Pays non concernés		Total pays
		Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	
1	Recensement général de la population (RGPH)	4	40	6	60	0	0	10
2	Recensement général de l'agriculture (RGA)	3	30	7	70	0	0	10
3	Enquête démographique et de santé (EDS)	5	50	5	50	0	0	10
4	Enquêtes SMART	5	50	5	50	0	0	10
5	Données sur les statistiques de l'environnement (SE)	2	20	8	80	0	0	10
6	Enquête sur les conditions de vie des ménages	8	80	2	20	0	0	10
7	Données sur les statistiques des entreprises	6	60	4	40	0	0	10
8	Données sur les statistiques de paix et sécurité	3	30	7	70	0	0	10
9	Données macro-économiques	10	100	0	0	0	0	10
10	Données maritimes en lien avec les indicateurs ODD	2	20	5	50	3	30	10
11	Enquêtes spécifiques sur le genre	4	40	6	60	0	0	10
12	Données administratives sur le genre	7	70	3	30	0	0	10
13	Données sur les faits d'état civil	7	70	3	30	0	0	10

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Annexe 4 : Situation de respect des critères de la cohérence par pays

Pays	Cohérence des statistiques au sein d'un même ensemble de données	Concordance des statistiques ou la possibilité de les rapprocher sur un intervalle de temps raisonnable	Cohérence des statistiques ou la possibilité de les rapprocher de celles provenant d'autres données de base et/ou d'autres cadres statistiques	Claire identification des statistiques préliminaires ou statistiques révisées	Diffusion au public des études et analyses de révision
Burkina Faso	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement
Guinée Bissau	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement
Cabo Verde	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement
Togo	Totalement	Totalement	Totalement	Partiellement	Faiblement
Côte d'Ivoire	Partiellement	Partiellement	Faiblement	Faiblement	Partiellement
Gambie	Totalement	Totalement	Partiellement	Totalement	Partiellement
Niger	Partiellement	Partiellement	Partiellement	Totalement	Partiellement
Sierra Leone	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement
Ghana	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement
Nigeria	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Annexe 5 : Situation des différents critères de l'accessibilité par pays

Pays	Présentation des statistiques permettant leur interprétation et comparaisons significatives	Diffusion des statistiques selon un calendrier prédéfini	Communication des statistiques non diffusées systématiquement aux intéressés sur demande	Disponibilité d'une documentation sur les concepts,	Facilité d'accès du public aux statistiques, aux documents, et autres services	Les départements de productions de statistiques sectorielles disposent-ils de sites web ?	Si oui, les sites web sont-ils mis à jour régulièrement ?
Burkina Faso	Totalement	Partiellement	Totalement	Totalement	Partiellement	Oui	Non
Guinée Bissau	Totalement	Partiellement	Faiblement	Totalement	Totalement	Non	
Cabo Verde	Totalement	Partiellement	Totalement	Totalement	Totalement	Non	
Togo	Totalement	Faiblement	Totalement	Partiellement	Partiellement	Oui	Non
Côte d'Ivoire	Partiellement	Faiblement	Totalement	Totalement	Partiellement	Oui	Non
Gambie	Totalement	Nullement	Totalement	Partiellement	Partiellement	Oui	Oui
Niger	Totalement	Totalement	Totalement	Partiellement	Totalement	Oui	Oui
Sierra Leone	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement	Oui	Oui
Ghana	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement	Oui	Oui
Nigeria	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement	Totalement	Oui	Oui

Source : Auteur à partir des données de l'enquête

Annexe 6. Tableau du nombre du personnel statisticien par niveau et par pays

Nom du pays	docteurs	Ingénieurs-statisticiens-économistes	Démographes	Ingénieurs des travaux statistiques	Ingénieurs d'Application de la statistique	Adjoints techniques de la statistique	Agents techniques de la statistique	Total
Burkina Faso	0	27	21	20	0	50	31	149
Cabo Verde	0	17	3	17	3	2	6	48
Côte d'Ivoire	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Gambie	0	4	1	10	15	35	12	77
Ghana								0
Guinée Bissau	3	2	1	1	9	0	15	25
Niger	0	58	11	44	3	28	17	161
Nigeria	5	ND	6	ND	0	971	595	1577
Sierra Leone	1	6	7	7	4	101	76	202
Togo	0	12	6	3	2	0	13	36

Source : Auteur à partir des données de l'enquête